

# Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine

9 juillet 2021



# Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 17 mai
2. Validation du rapport sur le taux d'étagement
3. Intervention de la DREAL Bretagne sur la politique captages prioritaires et sur la stratégie régionale captages
4. Point sur la mission Qualité d'eau menée par l'EPTB
5. Étude sur les pollutions diffuses à Férel
6. Points divers

# 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 17 mai



## 2. Validation du rapport sur le taux d'étagement





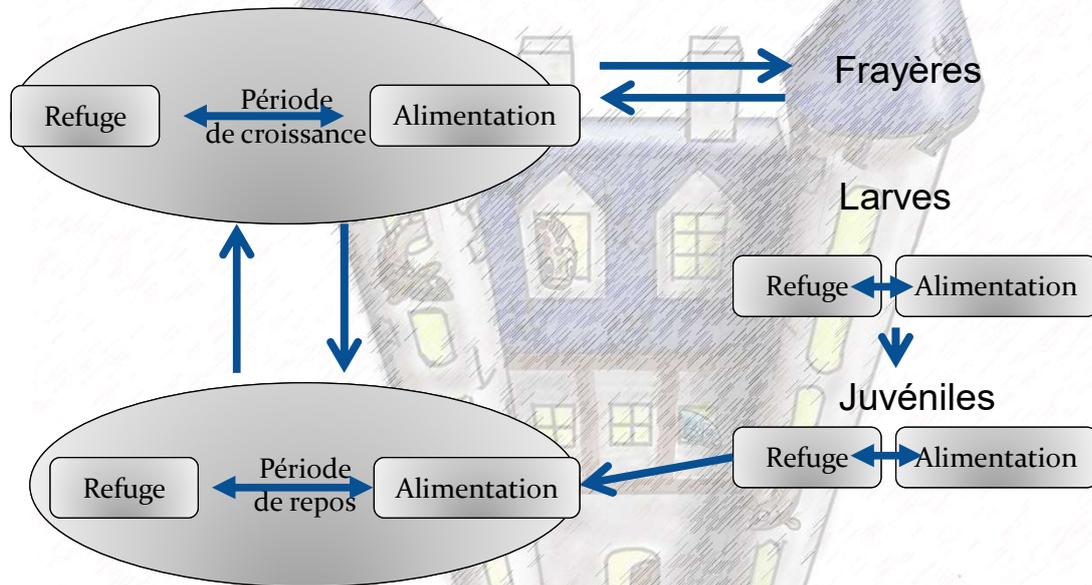
Les poissons vivent dans un habitat limité. Pour prendre une image on peut dire qu'ils habitent dans une grande maison. Chaque espèce de poisson a un habitat préférentiel,

(clic) les truites sont typiques d'un habitat courant de tête de bassin, elles habitent au grenier,

(clic) les anguilles sont capables de s'adapter à une grande variété d'habitats, elles habitent à plusieurs étages,

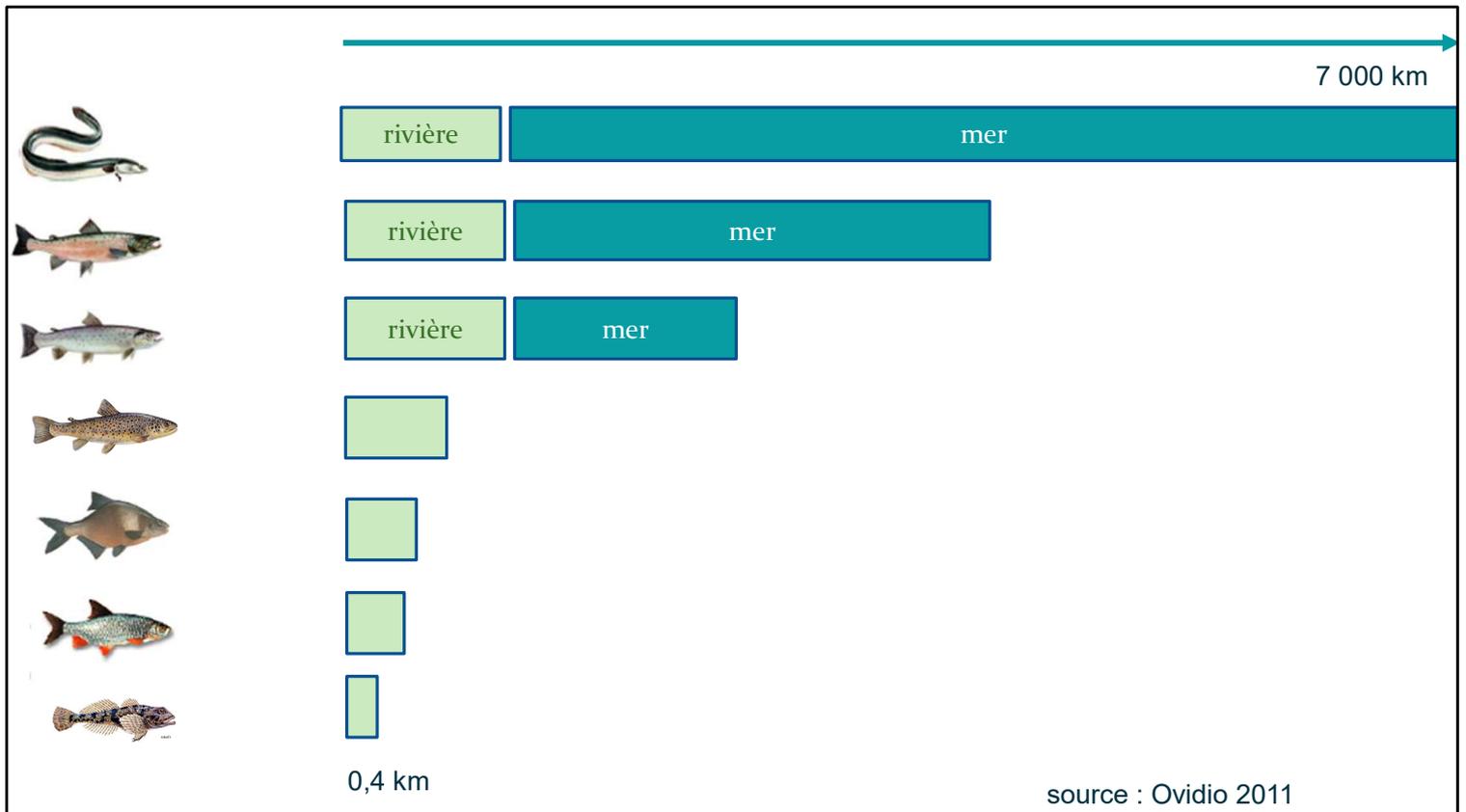
(clic) les aloses vont vivent dans les parties aval, dans le salon.

# Les Migrations



*Lucas et Barras Fish Migration -2001*

Les poissons doivent effectuer des migrations ontogéniques, qui correspondent à un déplacement entre les différentes phases de leur cycle de vie vers un nouvel habitat, des migrations vers l'habitat de reproduction, et la migration entre des espaces refuges et des zones d'alimentation. La recolonisation d'espaces de rivières après les événements extrêmes constituent aussi des caractères d'adaptation développés chez les poissons. Ces migrations sont une adaptation à l'environnement fluctuant des rivières.



(clic) Certaines migrations interviennent entre l'eau douce et l'eau salée. C'est le cas pour les grands migrateurs qui effectuent des migrations entre eau salée et eau douce. Les anguilles quittent l'habitat continental pour aller se reproduire en mer . On dit qu'elles sont CATADROMES. Une migration océanique de 6 à 8000 km leur est indispensable pour rejoindre la zone de reproduction. D'autres espèces vont faire des migrations de plusieurs milliers de kilomètres pour aller se reproduire en eau douce (ANADROMES).

(clic)

La truite présente deux écotypes et la truite de mer peut faire une migration pour grandir en zone côtière, mais la truite de rivière effectue également des migrations pour rejoindre sa zone de reproduction.

(clic) Les espèces POTADROMES ont des migrations qui sont plus réduites.



En fonction des capacités de franchissement des poissons, les seuils et barrages vont constituer des obstacles plus ou moins infranchissables.



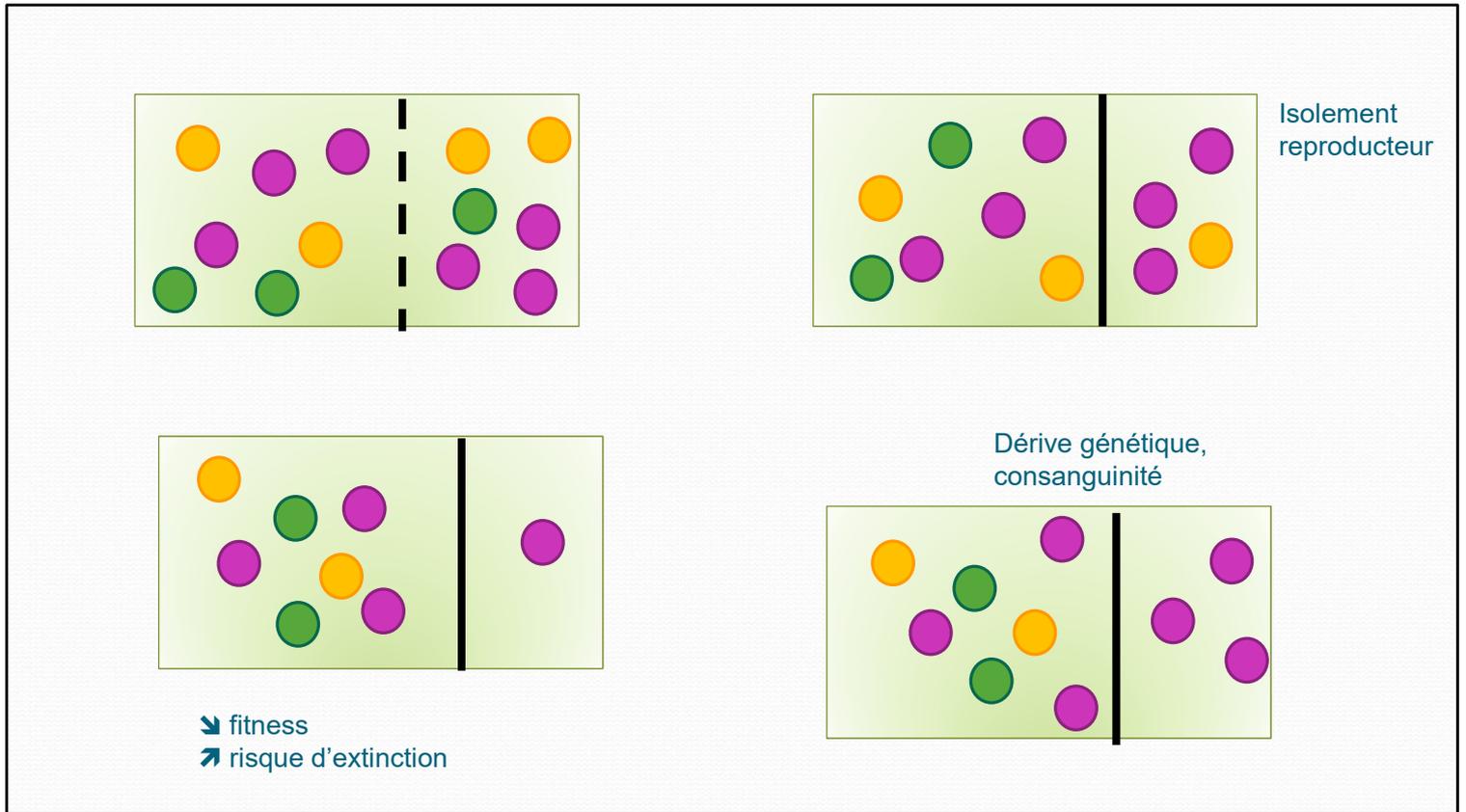
Pour reprendre une image, notre truite qui effectuait des migrations est coincée dans un couloir. La porte du fond est condamnée et elle n'a plus accès à la chambre à coucher pour aller se reproduire, il n'y a plus non plus d'escalier pour permettre de remonter ou de descendre au salon dans une zone refuge, pas de possibilité d'aller dans la salle de bain où il fait plus frais.



Cette situation, dans le cadre du changement climatique, va aggraver la pression sur les espèces.



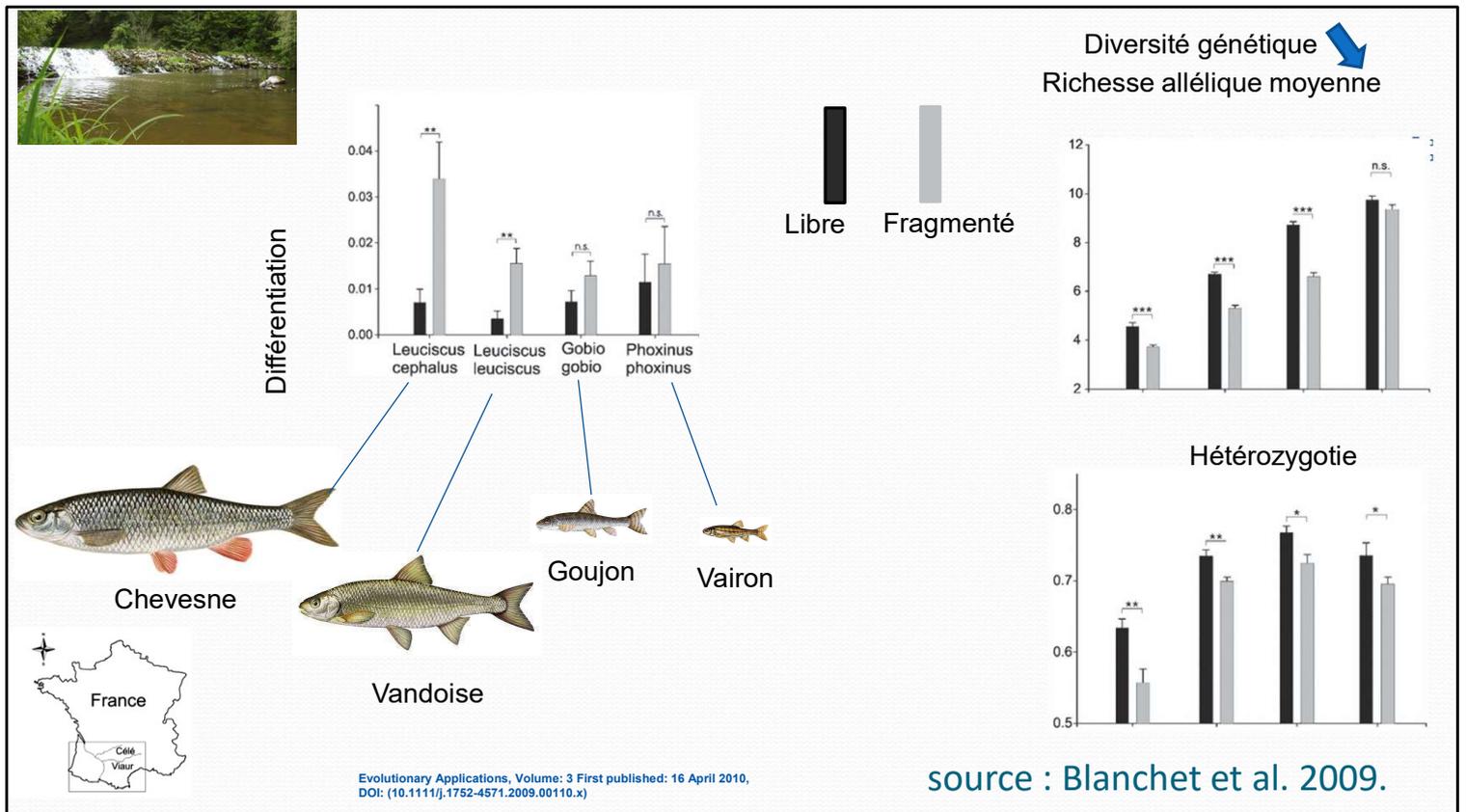
Et la pression des obstacles n'est qu'une des composantes des multiples pressions qui s'appliquent dans le bassin. Par exemple, dans l'immense majorité des cas, il sera impossible à une population de chabots de recoloniser des linéaires déconnectés et dans lesquels les chabots auraient disparu après un assèchement ou une pollution.



Mais pour comprendre l'effet de la fragmentation de l'habitat il faut aussi regarder ce qui se passe au niveau génétique. En l'absence de barrière dans une population, les individus peuvent se croiser entre eux et maintenir un flux génique et une diversité génétique représentée par les couleurs.

(clic) Une barrière va séparer les individus et limiter le flux génique. La population isolée va perdre de la diversité génétique, et certains gènes (en vert et jaune) qui étaient disponibles sur l'ensemble de la population vont disparaître.

(clic) L'augmentation de la consanguinité et la diminution de la taille de la population diminue les capacités d'adaptation des populations et augmente les risques d'extinction.



Cet effet a été mis en évidence entre deux rivières du sud de la France, l'une fragmentée par des ouvrages (en gris) l'autre non (en noir).

Sur la droite les deux graphiques illustrent la différence de diversité génétique entre les rivières fragmentées et les autres.

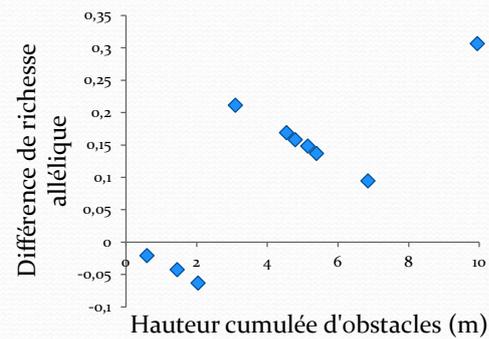
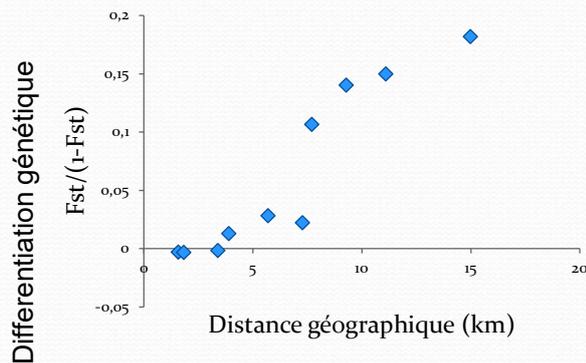
L'isolement induit par les ouvrages se traduit par une différenciation génétique. Cette dernière dépend de la taille de la population (une population de petite taille y sera plus sensible), des capacités migratoires des espèces et de la fragmentation des habitats qui isole des sous populations.

Rougemont et al. 2009.

*L. Fluviatilis*

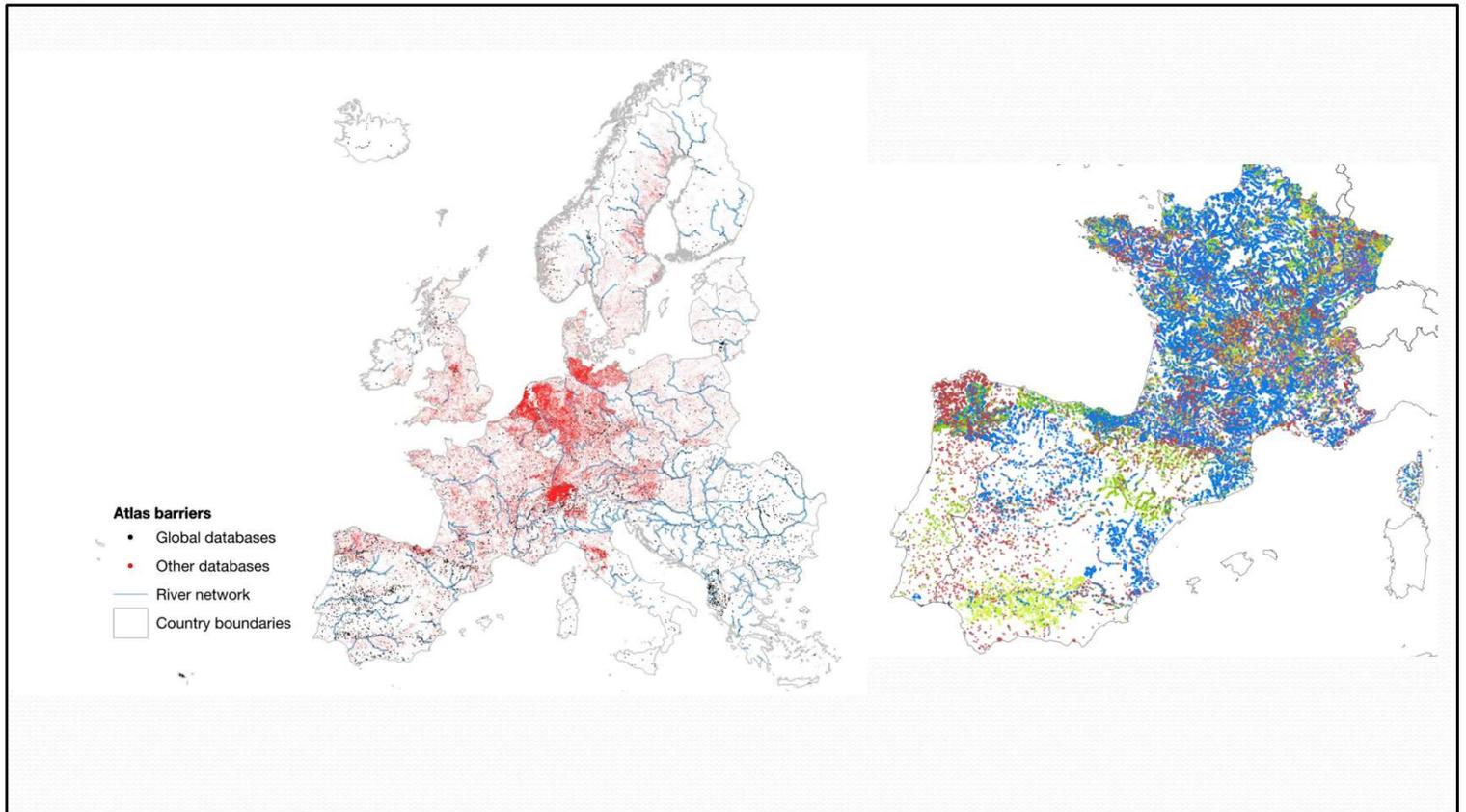


*L. Planeri*

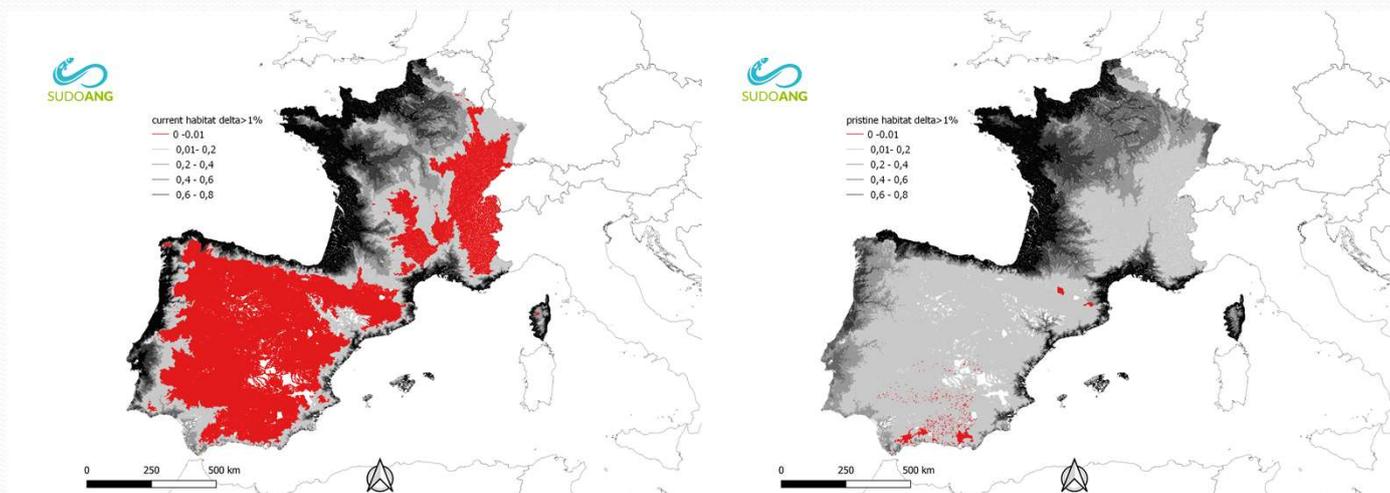


source : Guillaume Evanno, INRAe Rennes

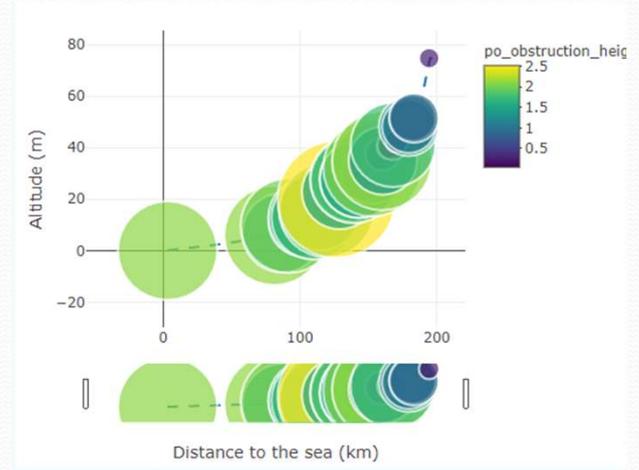
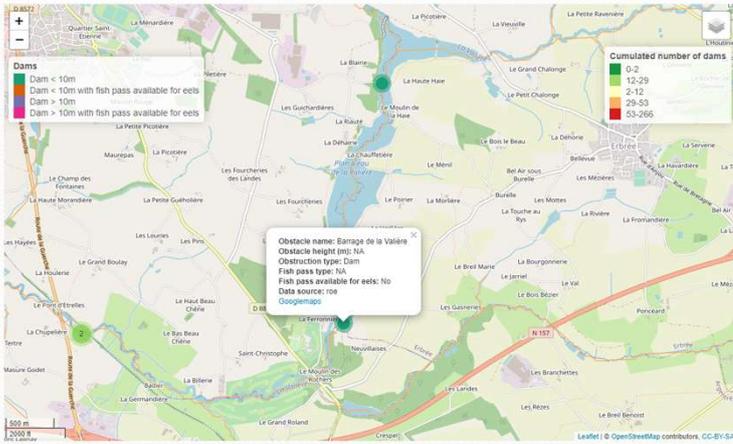
Plus près de nous, dans une étude incluant l'Arz et le Crano, l'équipe de l'INRA de Rennes a pu mettre en évidence le même effet d'isolement par la distance sous l'effet de la fragmentation de l'habitat. La différenciation génétique des lamproies de planer est affectée par la distance entre les sites et l'effet cumulé des hauteurs obstacles semble effectuer une pression sur la richesse allélique. A l'échelle plus large, de grandes différences dans la structure génétique des populations de lamproies de planer sont expliquées par la présence ou non des lamproies fluviatiles qui est elle une espèce migratrice et par un flux génique d'amont en aval.



Dans une publication récente, Beletti et al. , dans le cadre du projet Amber, estiment à près de 1,2 millions le nombre de barrages en Europe. Dans le projet SUDOANG nous avons identifié plus de 100 000 barrages en Espagne, France et Portugal.

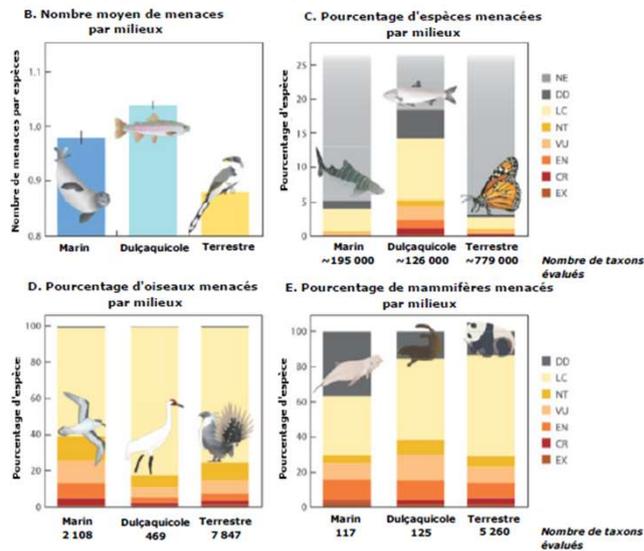
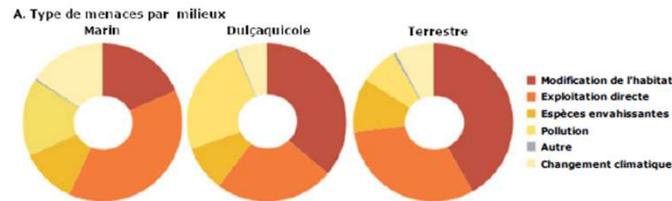


A partir de ces données nous avons établi des modèles permettant de prédire la probabilité de présence des anguilles. Ces ouvrages expliquent la répartition limitée à la zone côtière en Espagne et au Portugal, en rouge il n'y a plus d'anguille, si on enlève l'effet des barrages, l'anguille est susceptible de coloniser l'ensemble du territoire.



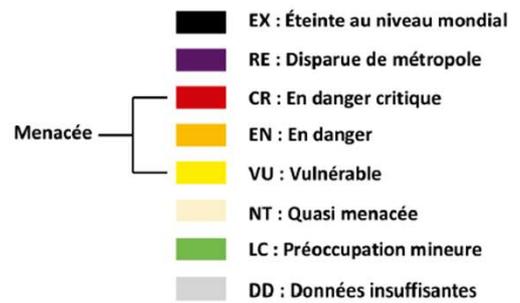
source : projet sudoang  
<http://aztidata.es/visuang/>

L'effet cumulé des obstacles intervient à la montaison et à la dévalaison, par exemple une anguille pour arriver jusqu'au barrage de la Vallière ou en repartir devra franchir 49 ouvrages, les mortalités et blessures interviennent à la dévalaison, à cause des pincements sur les vannes ou des chocs sur les déversoirs, même si la mortalité n'est que de 1% à chaque ouvrage seule 2% des anguilles arrivera à l'estuaire.



source : Young et al., 2016, modifié par Legrand 2021

A l'échelle internationale les pertes d'habitats sont l'une des principales causes de perte de biodiversité, les espèces vivant dans les milieux d'eau douce **connaissent des déclin**s plus importants que celles vivant dans les milieux terrestres ou marins ou ont un risque d'extinction plus important. En Europe, les poissons et les mollusques d'eau douce font partie des groupes les plus menacés.



Nom scientifique	Nom commun	Catégorie France 2010	Catégorie France 2019
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	CR	CR
<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	VU	CR
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique	VU	NT
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CR	CR
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	VU	VU
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	NT	EN
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	VU	NT
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique - population de l'Allier	VU	VU
<i>Salmo trutta</i>	Truite de mer	LC	LC

source: Legrand 2021.

Parmi les poissons, les poissons migrateurs sont dans un état particulièrement alarmant tant au niveau national qu'au niveau mondial. La grande Alose et l'alose feinte sont passées du statut de vulnérable à quasi menacé, la lamproie est en danger, et l'anguille est en danger critique d'extinction et continue son déclin.



### Classement d'ouvrages

Liste 1

Liste 2

Ouvrages prioritaires

A l'échelle du territoire du SAGE de la Vilaine

pour travailler sur les ouvrages qui bloquent la continuité, (plus d'escalier ...)

Deux outils ont été mis en place pour regarder l'effet des ouvrages :

(clic)- Le taux d'étagement qui définit simplement la fraction d'écoulement libre au niveau d'un axe. (clic)C'est le rapport de la hauteur cumulée d'obstacle sur l'altitude du cours d'eau. La commission locale de l'eau du SAGE Vilaine a fixé pour objectif un taux d'étagement de 20 % pour les masses d'eau amont et 40 % pour les masses d'eau aval.

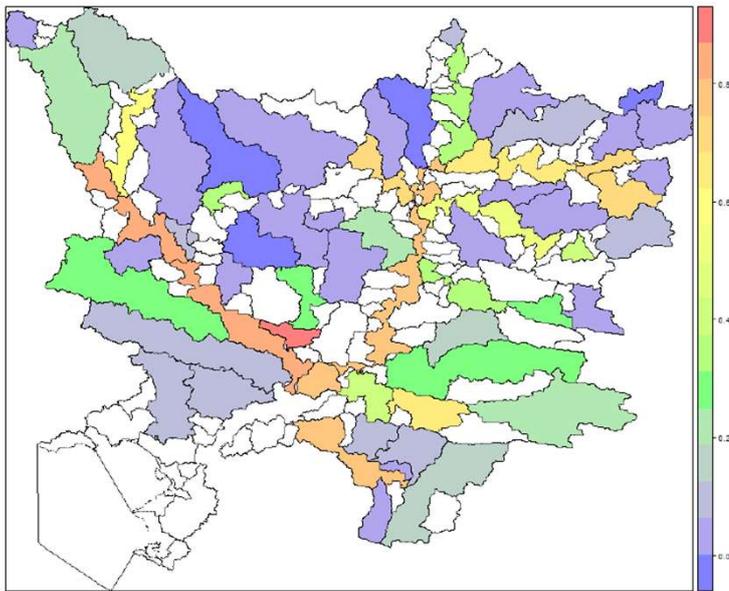
(clic) - Les classements d'ouvrage qui ont une logique aval – amont – réouvrir l'accès du bassin aux poissons migrateurs.

## Bases nationales

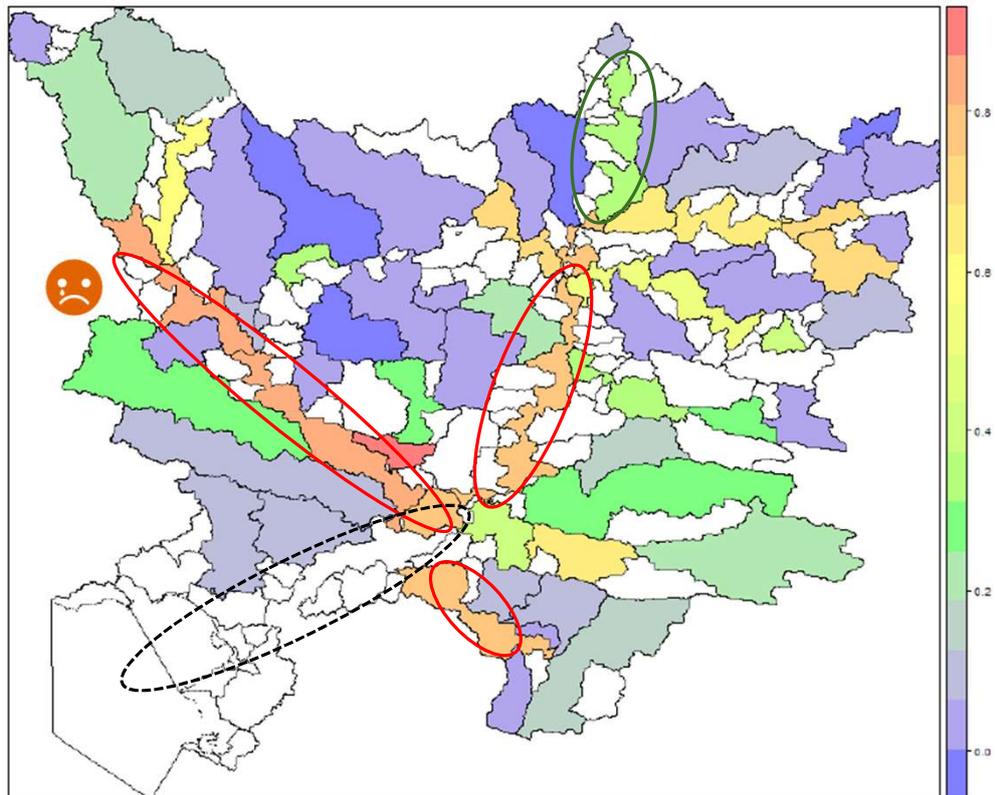
# ROE ICE

Pour le bassin de la Vilaine

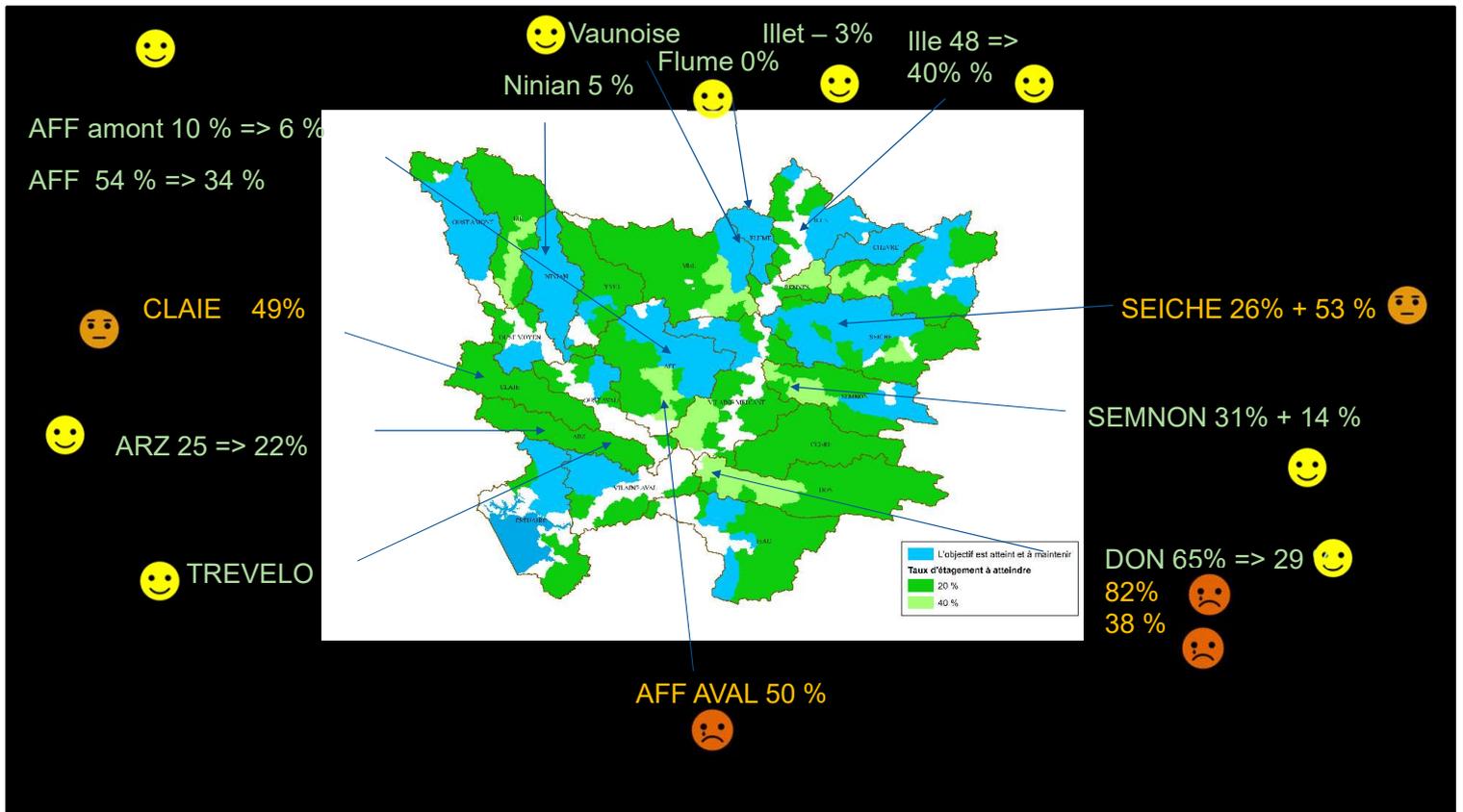
(clic) l'EPTB maintient une base de données des ouvrages. (clic) Elle intervient aussi dans le renseignement des bases nationales ROE et ICE



A partir de la base de données, nous avons un rapport automatisé qui permet de suivre l'évolution du taux d'étagement sur le territoire. Il permet de rendre compte en détail les données de taux d'étagement. Le taux d'étagement a été calculé en 2015, 2018 et cette année, il évolue en fonction des nouvelles informations collectées et prend en compte les informations sur les aménagements d'ouvrages qui nous sont rapportées.



Les masses d'eaux fortement modifiées Vilaine Oust Isac, pour laquelle il n'y a pas d'objectif de Taux d'étagement sont étagées à 80 ou 90 %. Cette situation est comme sur de nombreux cours d'eaux le résultat d'aménagement anciens. Sur la base de modèles de productivité, on estime que l'Oust comportait 30 % du nombre de saumons produits en Bretagne avant son aménagement. La Vilaine aval est très fortement impactée dans son fonctionnement naturel par le barrage d'Arzal.

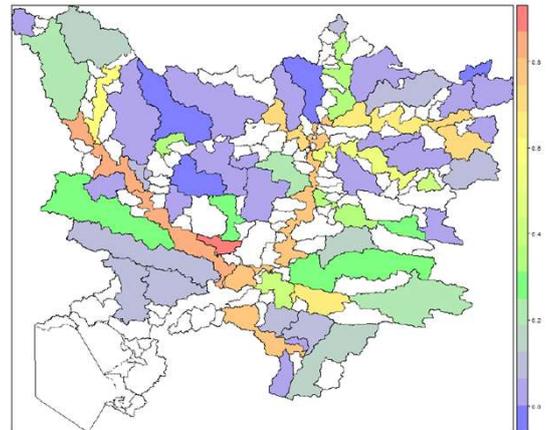
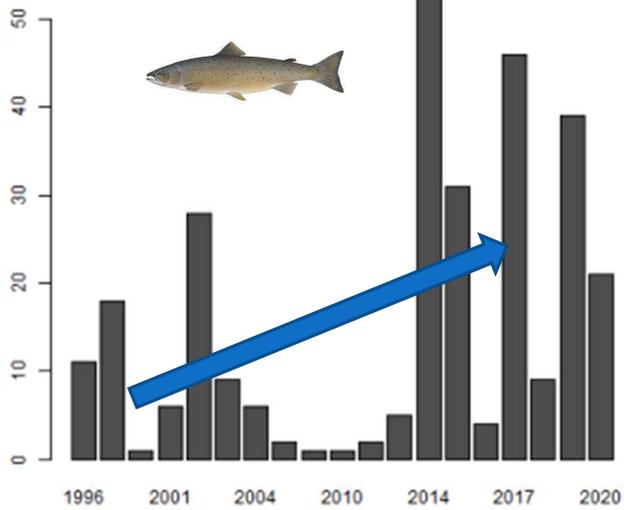


Des efforts particuliers ont été faits en matière de restauration de la continuité sur de nombreux bassins.

Il faut d'abord souligner qu'ils sont la conséquence de la présence de **techniciens capables de motiver et accompagner** les propriétaires d'ouvrages dans leurs démarches d'aménagements.

Lorsque les aménagement se traduisent par un effacement, on a une diminution du taux d'étagement, mais la mise à jour des données peut aussi amener à intégrer de nouveaux seuils ou hauteurs d'ouvrages qui **masquent les progrès établis**. L'étagement suit aussi une logique d'axe qui est adaptée aux tronçons aval mais s'adapte mal au caractère dendritique des sous bassins.

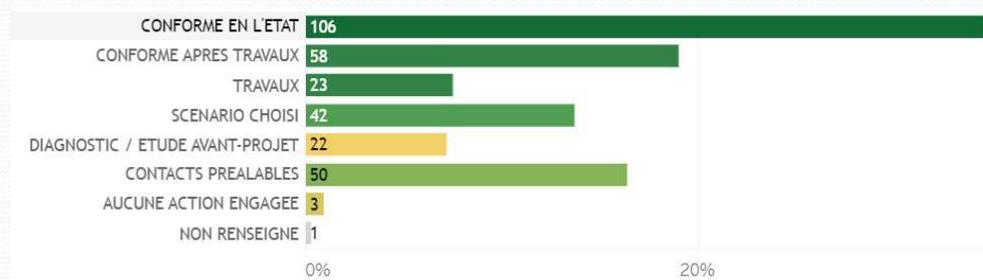
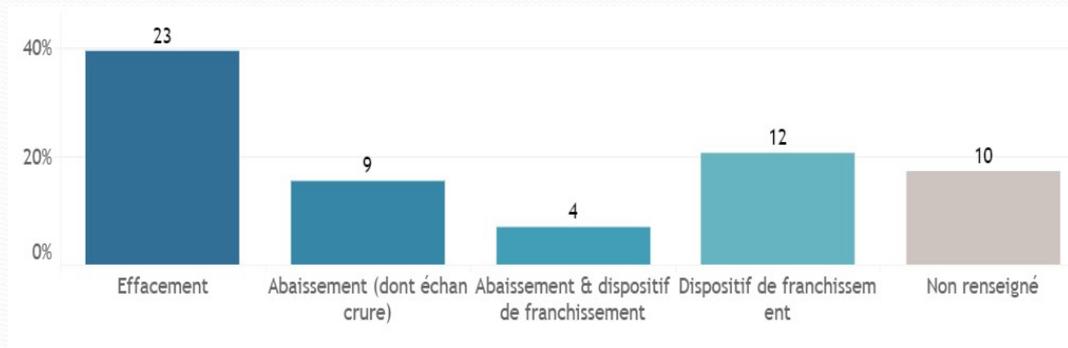
Les bassins sur lesquels de gros efforts d'aménagements et d'effacements ont été entrepris sont l'AFF, la CLAIE, l'ARZ le TREVELO le SEMNON, la SEICHE, LA FLUME, l'ILLE et l'ILLET



source : EPTB Vilaine wikipedia

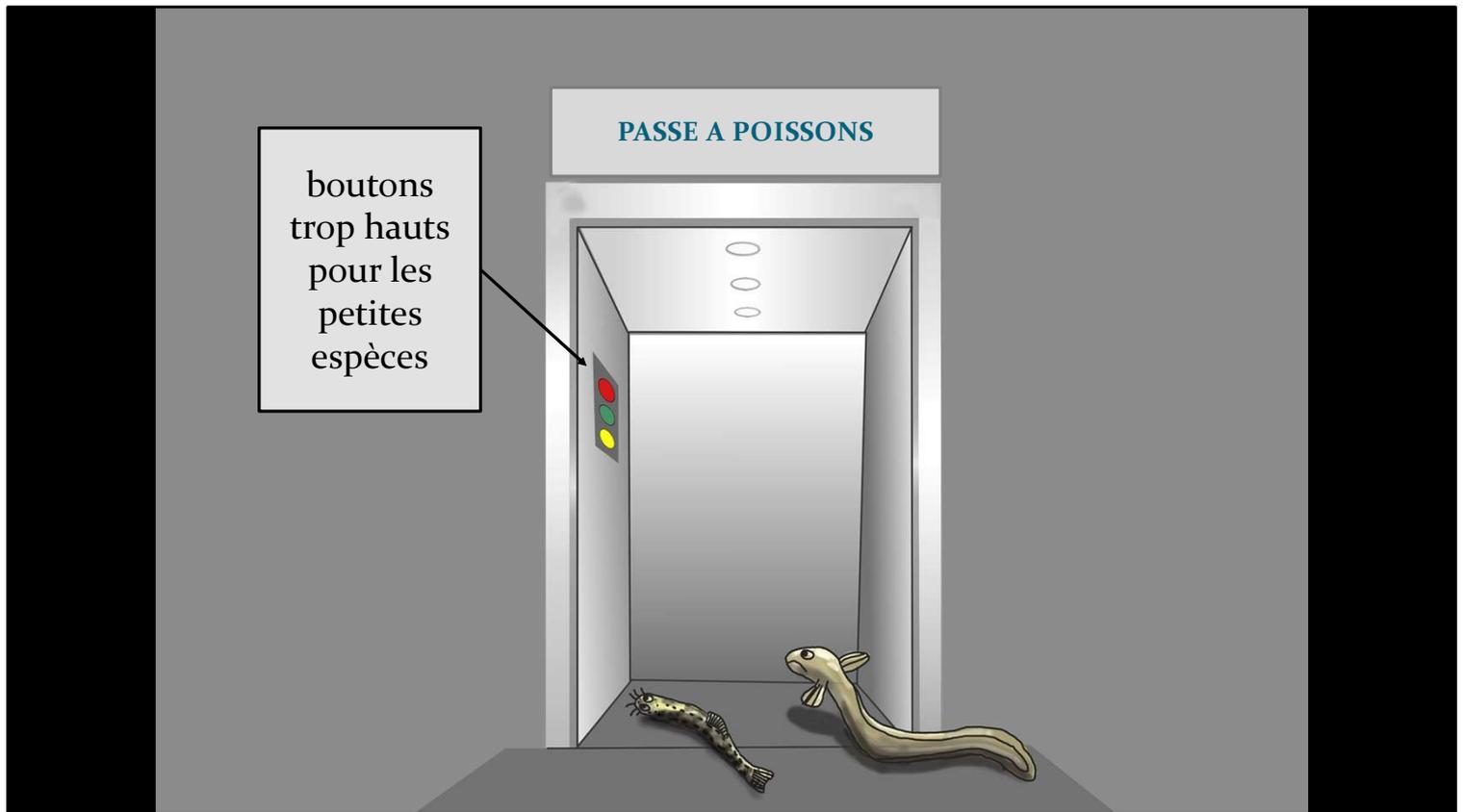
Ces effort portent peut être leurs fruits, comme en témoigne l'évolution du nombre de saumons sur le bassin versant.

Etat d'avancement des mises en conformité pour les ouvrages classés.



source : Bretagne Grands Migrateurs 2020

Sur le bassin de la Vilaine, 305 ouvrages sont classés en liste 2. 35 % étaient conformes, 58 ouvrages soit un peu moins de 30% ont été aménagés, et la majorité (141 soit 71 %) restent non conformes.



A noter, les passes à poissons sont rarement efficaces à 100 %. Sur les plus grands ouvrages, l'entretien, les défauts de fonctionnement, même avec la meilleure volonté du monde, se traduisent par des retards de migration. Le franchissement d'une passe n'est pas garanti. La variabilité génétique individuelle joue sur la propension à pouvoir franchir une passe. La passe à anguilles d'Arzal n'est efficace qu'à 30 % par rapport aux arrivées après la pêche. Lorsque c'est possible il faut démanteler l'ouvrage ou permettre son contournement par une rivière artificielle.

# Références

**Belletti et al., 2020.** More than one million barriers fragment Europe's rivers. *Nature*.

**Blanchet et al, 2009.** Species-specific responses to landscape fragmentation: implications for management strategies. *Evolutionary applications*.

**Rougemont et Evanno, 2019.** Riverscape genetics in brook lamprey: genetic diversity is less influenced by river fragmentation than by gene flow with the anadromous ecotype. *heredity*. <https://doi.org/10.1038/s41437-020-00367-9>

**IUCN, 2019.** Comité national, rapport.

**Legrand, 2021.** Les poissons amphihalins de France face au changement climatique : évolution des effectifs et modification de la phénologie migratoire.

**YOUNG, H., MCCAULEY, D., GALETTI, M., & DIRZO, R., 2016.** - Patterns, Causes, and Consequences of Anthropocene Defaunation. *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, 47.



# Discussion

# 3. - Intervention de la DREAL Bretagne sur la politique captages prioritaires et sur la stratégie régionale captages





## STRATEGIE REGIONALE CAPTAGES « PRIORITAIRES »

CLE Vilaine du 9 juillet 2021

# SOMMAIRE

**1. Présentation de la  
stratégie régionale**

**2. Présentation des  
captages prioritaires du  
SAGE Vilaine**

## Historique de la politique « captages prioritaires »

**2007 - Grenelle de l'Environnement** : établissement d'une liste de 500 "captages prioritaires" pour lesquels des actions doivent être engagées pour réduire les pollutions diffuses.

**2013 - conférence environnementale** : la liste passe de 500 à 1 000 "captages prioritaires"

**2016 - ateliers organisés par les ministères en charge de l'environnement, l'agriculture et la santé** : définition d'une feuille de route commune visant à lever les freins au déploiement de la politique.

**2018 - seconde séquence des Assises de l'eau** : concertations et réaffirmation des enjeux liés à la protection des 1 000 "captages prioritaires". Plusieurs objectifs fixés :

- Les 1 000 "captages prioritaires" doivent disposer d'un plan d'action d'ici fin 2021.
- Des engagements devront être "formalisés" sur au moins 350 captages d'ici 2022, puis 500 captages d'ici 2025.

→ La stratégie régionale s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs des Assises de l'eau

## Choix des captages prioritaires

### Identification des captages sensibles aux pollutions diffuses (nitrates ou pesticides) :

- **Nitrates** : percentile 90 de la concentration sur 4 années > 40 mg/l
- **Pesticides** : moyenne des moyennes annuelles de la concentration d'un pesticide > 0,08 µg/l, ou > 0,4 µg/l pour la somme des pesticides

### Choix dans captages prioritaires :

- **l'évaluation des tendances**;
- **le caractère stratégique de la ressource** en raison de l'absence de ressource en eau de substitution possible, de l'ampleur de la population desservie, ou encore des aménagements futurs envisagés, etc. ;
- **l'opportunité d'action** compte tenu : de l'absence de plan d'action d'ores et déjà lancé sur la masse d'eau dégradée, ou encore des capacités et du caractère fédérateur des collectivités maître d'ouvrage présentes sur les aires d'alimentation pour lancer la démarche de protection des points de prélèvement.

## Choix des captages prioritaires pour le SDAGE 2022-2027

### → Retirer un captage de la liste des captages prioritaires

#### • Reconquête de la qualité de l'eau

Pour les captages pour lesquels la qualité de l'eau a été reconquise, il conviendra de considérer ces situations aux cas par cas :

–Si des mesures restent à mettre en œuvre pour consolider les résultats obtenus, alors le captage devra être maintenu dans la liste des captages prioritaires ;

–Si la reconquête apparaît définitive, alors le captage sera retiré de la liste et un autre lui sera substitué

#### •Autres demandes de retrait de la liste

Le retrait d'un captage de la liste des captages prioritaires doit rester une démarche marginale, exceptionnelle et dûment justifiée par le préfet

### → Choix captage de substitution

Même critères que pour le choix des captages prioritaires(voir diapo précédente)

=> **nombre constant de captages prioritaires** : pas de nouveau captage si pas de retrait

## Méthodologie de construction de la stratégie régionale bretonne

- **Co-construction avec les différents partenaires régionaux (CRB, ARS, DRAAF, AELB, DDTM et MISEN) de mars 2020 à début 2021**
- **Consultation des différents acteurs en deux temps** (consultation restreinte en septembre 2020 et consultation élargie en janvier-février 2021) :
  - Producteurs d'eau potable, collectivités en charge de l'animation de plans d'actions, associations environnementales et de consommateurs, représentants agricoles, partenaires financiers et scientifiques, APPCB, syndicats départementaux eau potable, ...
  - → dizaine de retours étudiés et pris en compte dans la mesure du possible
- **Signature de la stratégie régionale en mars 2021 par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional**

## Objectifs de la stratégie régionale « captages prioritaires »

- **Formaliser les modalités de pilotage** régional et départemental de la politique « captages prioritaires » et **Mieux définir le rôle des différents acteurs**
- **Articuler la politique « captages prioritaires » avec les autres politiques**
- **Fixer des objectifs régionaux**
- => la stratégie régionale n'a pas vocation à fixer les modalités d'intervention dans les territoires mais à organiser un cadre général

## Contenu de la stratégie régionale « captages prioritaires »

- **un document de 5 pages, signé par le préfet de région et le président du Conseil Régional de Bretagne**, qui résume les grandes lignes de la stratégie régionale.
- → engagement à faire de la politique captages prioritaires **une action prioritaire dans l'agenda régional**
- **une annexe technique** plus détaillée qui précise les objectifs de la stratégie régionale, les rôles des différents acteurs et les outils à mobiliser pour une politique de protection des captages prioritaires efficace.

## Contenu de la stratégie régionale « captages prioritaires »

### → les enjeux bretons

- **56 captages prioritaires sur 700 captages. 75 % de l'eau pour l'AEP provient des eaux superficielles, particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses.**

- **Priorité à l'action préventive** par rapport aux traitements curatifs de l'eau

- **Articulation avec les objectifs 11 et 25 de la Breizh Cop :**

- Généralisation de l'agro-écologie

- Tendre vers le « zéro phyto »

## Contenu de la stratégie régionale « captages prioritaires »

### → objectifs

• **Inscription dans les objectifs nationaux** (instruction du Gouvernement du 5 février 2020)

– Fin 2021 : plan d'action engagé sur 100 % des captages prioritaires

– 2022 : engagements formalisés sur au moins 1/3 des captages

– 2025 : engagements formalisés sur au moins 50 % des captages

• avec possibilité d'adapter exceptionnellement le calendrier aux situations locales

• **Priorité dans la première phase de mise en œuvre de la politique :**

– Aux actions contractuelles

– Au suivi et à l'évaluation des résultats obtenus avec le cas échéant des actions visant à réglementer certaines substances phytosanitaires

• **A partir de 2022, l'insuffisance de mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions pourra se traduire par des mesures réglementaires (ZSCE notamment)**

## Contenu de l'annexe technique

### → objectifs

- Définition d'**objectifs de résultats** à l'horizon 2027 qui s'inscrivent dans la trajectoire suivante :

Objectifs de résultat définis pour les captages prioritaires :

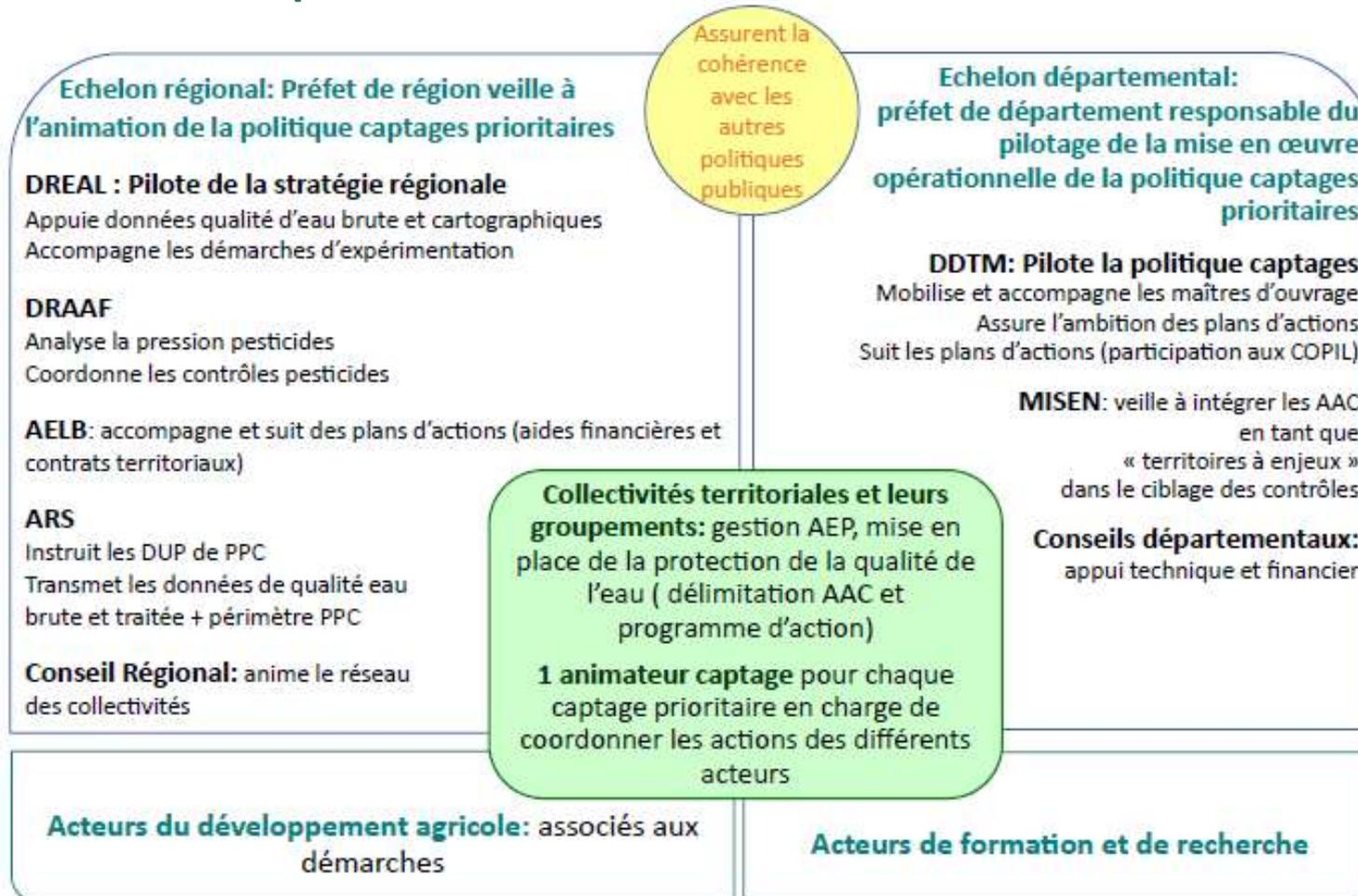
Objectif de résultat	Paramètre	Echelle	Seuils guides
Baisse de la concentration en nitrates	Nitrates	Territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• concentration &gt; au seuil de potabilité<sup>1</sup> : fixer des objectifs de réduction ambitieux pour rester durablement sous le seuil de sensibilité (40 mg/l), par exemple : baisse d'au moins 4 mg/l par an pour un captage avec une concentration de 60 mg/l en 2021 ;</li> <li>• concentration entre le seuil de potabilité et le seuil de sensibilité : les objectifs de réduction sont proportionnés pour assurer durablement une concentration inférieure au seuil de sensibilité<sup>2</sup> ;</li> </ul>
Réduction des flux d'azote sous parcelle	Nitrates	Individuelle	Mesures des reliquats azotés (exemple de seuils pour les reliquats postabsorption devant faire l'objet d'une attention sur l'équilibre de fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- &lt; 60 kg N/ha pour les parcelles sans antécédent prairie ou luzerne,</li> <li>- &lt; 90 kg N/ha pour les autres)</li> </ul>
Baisse des concentrations en pesticides	Pesticides	Territoire	Diminution des concentrations par molécule et somme totale de pesticides afin de rester durablement sous les seuils de sensibilité <sup>3</sup> . Les molécules présentant un fort risque de rémanence et dont l'impact environnemental et sanitaire est fort (Vmax et indicateur PNEC élevé) seront prioritairement visées dans les plans d'action et pourront faire l'objet d'un suivi particulier dans les bilans.

Objectif :

Revenir en dessous des seuils de sensibilité aux pollutions diffuses

## Contenu de l'annexe technique

### → Rôle de chaque acteur



## Stratégie régionale

- Une stratégie pour fixer des objectifs régionaux et formaliser des engagements collectifs
- Un outil pour accompagner les démarches de protection des captages prioritaires bretons

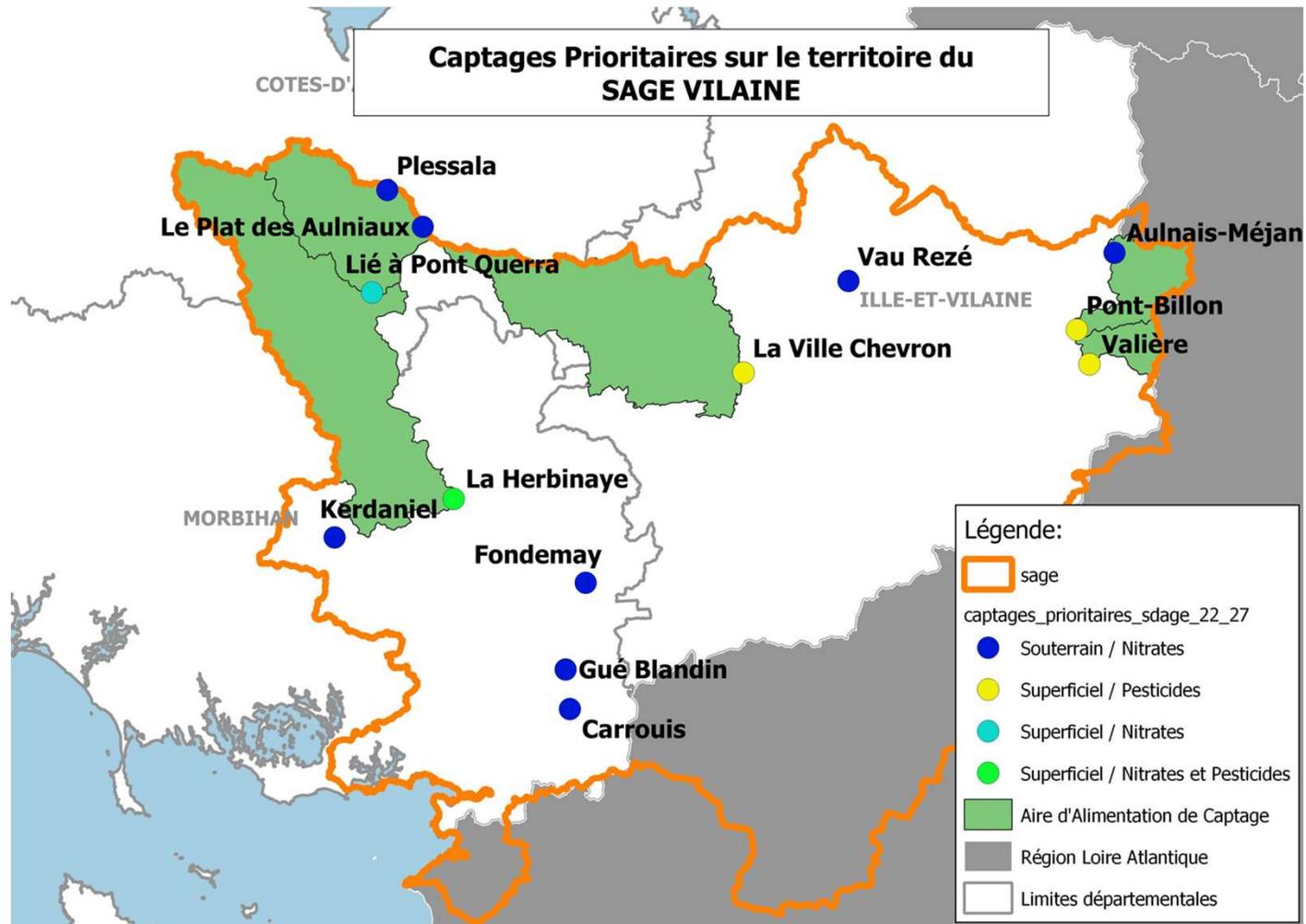


- La stratégie est disponible sur le site internet de la DREAL Bretagne :
- <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-captages-prioritaires-a4607.html>

## Captages prioritaires sur le territoire du SAGE Vilaine

Dép.	Nom de l'AAC	Nom du captage	Type de ressource ESU : eaux superficielles ESO : eaux souterraines	Type de captage	Sensible		Prioritaire		Zone de protection de l'AAC	Réalisation étude diagnostic	Elaboration du programme d'actions
					Nitrates	Pesticides	Nitrates	Pesticides	Etat d'avancement	Etat d'avancement	Etat d'avancement
22	Le Plat des Aulniaux	Le Plat des Aulniaux	ESO	Nouveau	X		X		terminé	terminé	en cours
22	La Bernardais	Plessala	ESO	Nouveau	X		X		terminé	terminé	en cours
22	Le Lié	Lié à Pont Querra	ESU	Grenelle	X	X	X				mis en œuvre
35	CAPTAGES DE PRINCE	Aulnais-Méjannot	ESO	Nouveau	X		X		terminé		mis en œuvre
35	LE VAU REUZE	Vau Reuzé	ESO	Nouveau	X		X		en cours		en cours
35	RETENU E DE LA VALIERE	Valière	ESU	Nouveau		X		X	en cours		en cours
35	PONT BILLON	Pont-Billon	ESU	Nouveau		X		X	en cours		
35	Le Meu	La Ville Chevron	ESU	Grenelle		X		X	terminé	terminé	mis en œuvre
56	Carrouis	Carrouis	ESO	Grenelle	X		X		terminé	terminé	mis en œuvre
56	Fandemay	Fandemay	ESO	Grenelle	X		X		terminé	terminé	mis en œuvre
56	Gué Blandin	Gué Blandin	ESO	Grenelle	X		X		terminé	terminé	mis en œuvre
56	KERDANIEL	Kerdaniel	ESO	Nouveau	X		X		non débuté	non débuté	non débuté
56	OUST	La Herbinaye	ESU	Grenelle	X	X	X	X			mis en œuvre

## Captages prioritaires sur le territoire du SAGE Vilaine



## Captage de la Chutenaie, Saffré (44)

• Prioritaire phytosanitaires / Mai 2009

• MOA : Atlantic'eau

• Forage

• AAC de 8447 ha

• Avancée des démarches : AAC arrêtée, construction du programme d'actions en cours

→ Délimitation de l'AAC par arrêté du 31 juillet 2020

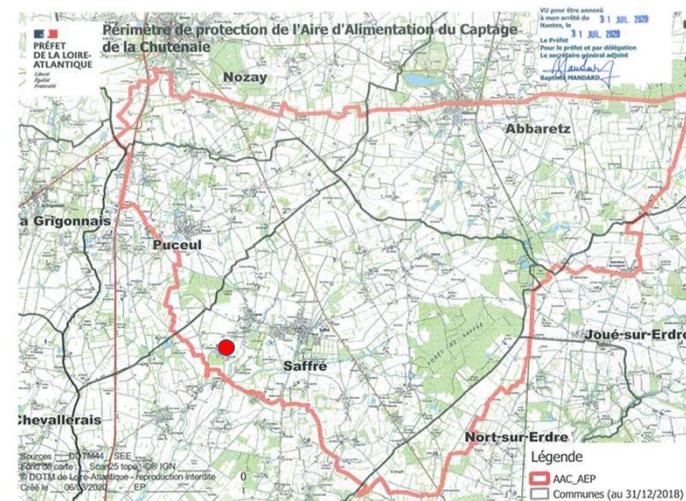
→ Programme d'actions à définir pour le 30 juin 2021, suivant les prescriptions de l'arrêté de délimitation de l'AAC du 31/07/20.

Travail encore en cours de négociation sur les indicateurs à retenir notamment (IFT, IFT herbicide).

Demande de délai demandé par la CA44 → fin 2021. Réponse en cours par la DDTM44, un délai probablement plus court sera accordé.

Charte Zéro Phyto 2040 signée en avril 2021.

Périmètre retenu pour expérimentation PSE de l'AELB.



## Le Lié à Pont Querra (22)

### Captage superficiel

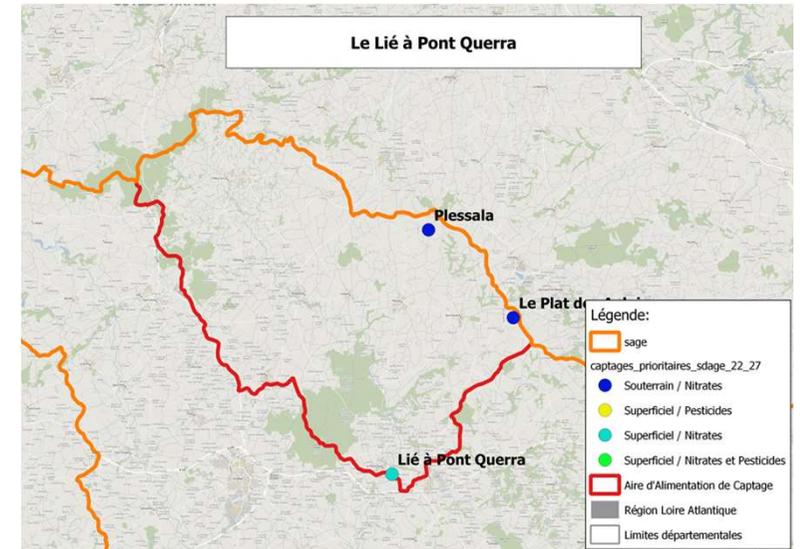
- **Prioritaire nitrates** (également sensible pesticides)
- **ouvrage Grenelle (2009)**
- **SDIAEP du Lié**

- Prise d'eau de la Prénessaye capte le cours d'eau le Lié affluent de l'Oust.
- L'AAC du Lié est donc située dans l'AAC de la Herbinaye (Oust)
- **superficie de l'aire d'alimentation de captage** : 47 800ha dont 33 700ha de SAU

#### • **Avancée des démarches :**

→ **Délimitation de l'AAC** : non délimitée

→ **Programme d'actions** : mis en œuvre et porté par GBO et Loudéac communauté Bretagne Centre (LCBC).



## La Bernardais à PLESSALA (22)

### Captage souterrain

• **Prioritaire nitrates / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

• **Maître d'ouvrage : SIEP DE LA VIEILLE LANDE**

• **superficie de l'aire d'alimentation de captage** (Périmètre de Protection du captage) : 28ha dont 24ha de SAU (projet de boisement)

• **Avancée des démarches :**

→ **Délimitation de l'AAC** : terminée (AP 16/10/2020)

→ **Programme d'actions** : en cours d'élaboration

## Le Plat des Aulniaux (22)

### Captage souterrain

• **Prioritaire nitrates / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

• **Maître d'ouvrage** : Commune Le Méné

• **Captage situé sur la commune de Saint Goueno**

• **superficie de l'aire d'alimentation de captage** : 30 ha dont 14ha de SAU

• **Avancée des démarches** :

→ **Délimitation de l'AAC** : terminée (AP 31/05/2021)

→ **Programme d'actions** : diagnostic du territoire terminé. Programme d'actions en cours d'élaboration.

Consultation de la CLE se fera sur le dossier complet

## CAPTAGES DE PRINCE (35)

### Captage souterrain

• **Prioritaire Nitrates/ Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

• **Maître d'ouvrage : SYMEVAL**

• **Surface de la ZPAAC : 88.00 ha**

• **Avancée des démarches :**

→ **Délimitation de l'AAC**

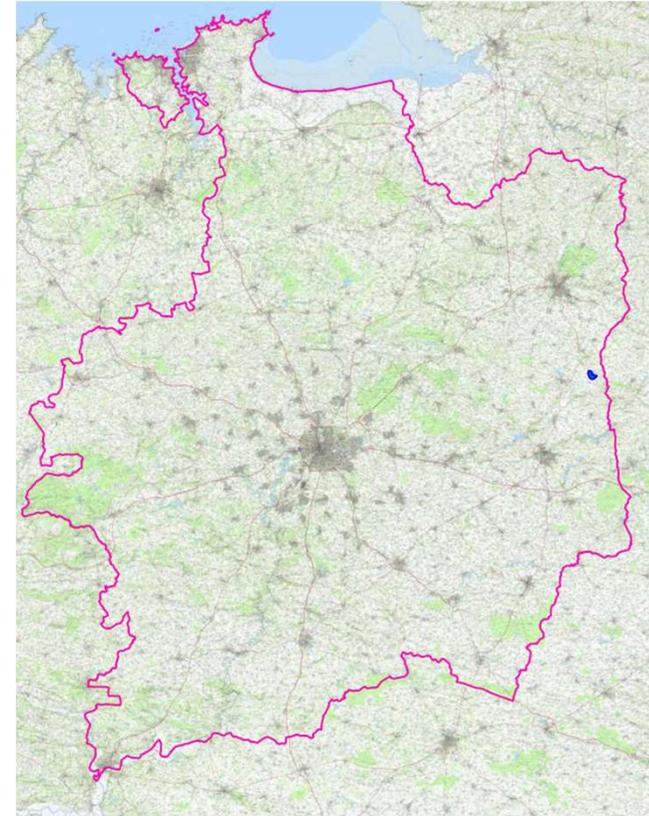
Date de la prise de l'arrêté ZPAAC : 24 août 2018

→ **Programme d'actions**

Programme d'actions volontaire dans le cadre du dispositif des ZSCE - AP du 17/06/2019

Projet d'expérimentation de paiements pour services environnementaux sélectionné par l'AELB

Projet porté par le SMG35 de PSE sur les aires d'alimentation des captages prioritaires souterrains d'Ille-et-Vilaine



## CAPTAGE LE VAU REUZE (35)

### Captage souterrain

• **Problématique : Nitrates / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

• **Maître d'ouvrage : CEBR**

• **Surface de l'AAC : en cours de détermination**

• **Avancée des démarches :**

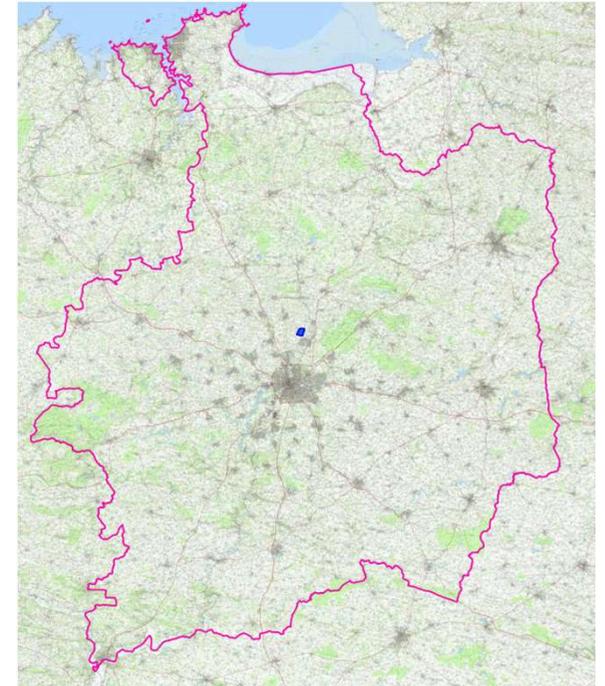
→ **Délimitation de l'AAC**

Finalisation de l'étude en 2021

→ **Programme d'actions**

Projet d'expérimentation de paiements pour services environnementaux sélectionné par l'AELB

Projet porté par le SMG35 de PSE sur les aires d'alimentation des captages prioritaires souterrains d'Ille-et-Vilaine



## CAPTAGE LE MEU (35)

Captage superficiel

• **Problématique : Produits phytosanitaires**

• **Maître d'ouvrage : CEBR**

• **Surface de la ZPAAC : 67000 ha**

• **Avancée des démarches :**

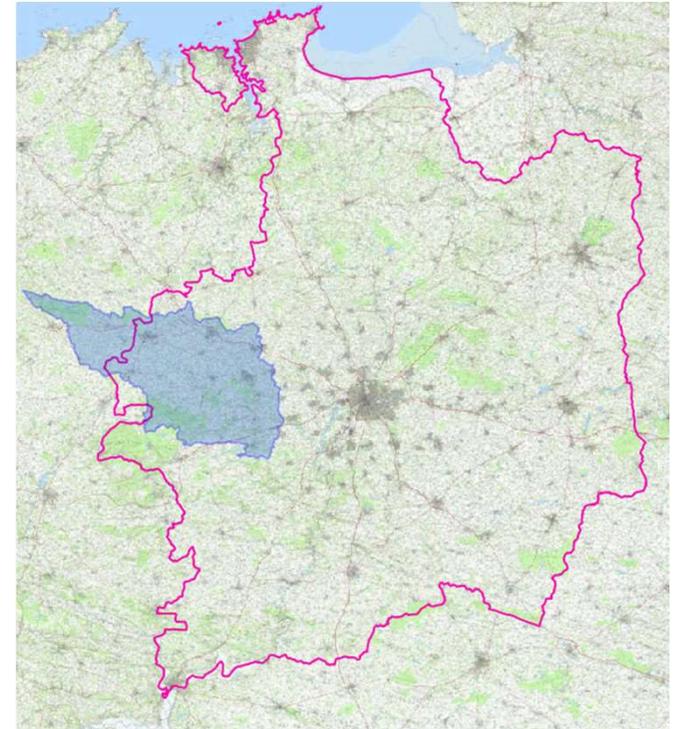
→ **Délimitation de l'AAC**

Date de la prise de l'arrêté ZPAAC : 19 octobre 2011

→ **Programme d'actions**

Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires contenant certaines matières actives herbicides dans l'AAC du captage de la Ville Chevron (le Meu)

- AP du 19 octobre 2011



## CAPTAGES DE PONT BILLON (35)

Captage superficiel

• Prioritaire pesticides / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)

• Maître d'ouvrage : SYMEVAL

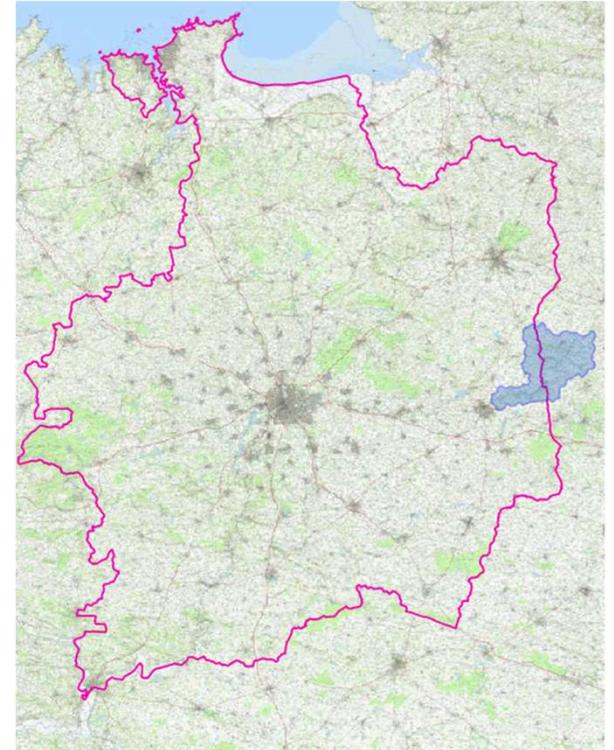
• Surface du BV amont : 13500 ha

• Avancée des démarches :

→ Délimitation de l'AAC

En cours

→ Programme d'actions



## CAPTAGES RETENUE DE LA VALIERE (35)

Captage superficiel

• **Prioritaire pesticides / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

• **Maître d'ouvrage : SYMEVAL**

• **Surface du BV amont : 6600 ha**

• **Avancée des démarches :**

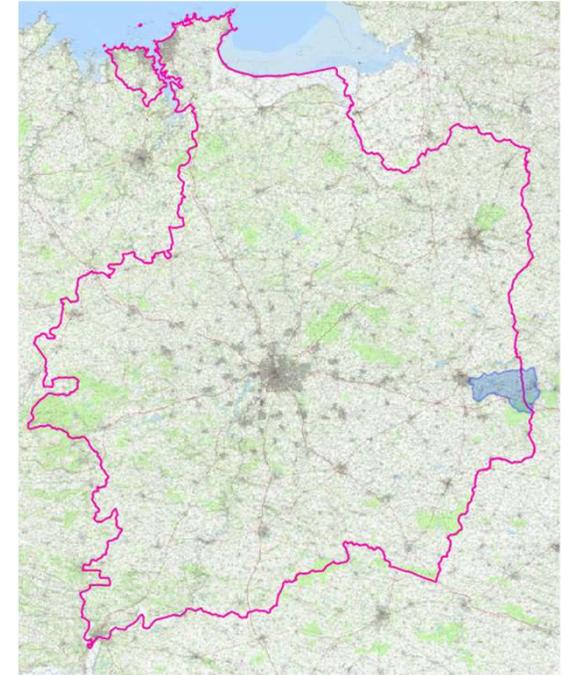
→ **Délimitation de l'AAC**

En cours de finalisation

→ **Programme d'actions**

Projet d'expérimentation de paiements pour services environnementaux sélectionné par l'AELB

Projet porté par le SYRVA (Syndicat des rivières de la Vilaine Amont)



## FANDEMAY à Carantoir (56)

### Captage souterrain

- **Prioritaire nitrates / ouvrage Grenelle (2009)**

- **Maître d'ouvrage** : Eau du Morbihan

- **superficie de l'aire d'alimentation de captage** : 435 ha de SAU

- **Avancée des démarches** :

- **Délimitation de l'AAC** : terminé

- **Programme d'actions** : mis en œuvre depuis 2015. Intégré au contrat territorial porté par le SMBGO

## CARROUIS à Beganne (56)

### Captage souterrain

- **Prioritaire nitrates / ouvrage Grenelle (2009)**

- **Maître d'ouvrage** : Eau du Morbihan

- **superficie de l'aire d'alimentation de captage** : 120 ha

- **Avancée des démarches** :

  - **Délimitation de l'AAC** : terminé ( AP 20/04/2015)

  - **Programme d'actions** : mis en œuvre depuis 2015 par Chambre d'Agriculture

## GUE BLANDIN à St Jacut les Pins (56)

### Captage souterrain

- **Prioritaire nitrates / ouvrage Grenelle (2009)**

- **Maître d'ouvrage** : Eau du Morbihan

- **superficie de l'aire d'alimentation de captage** : 240 ha

- **Avancée des démarches** :

  - **Délimitation de l'AAC** : terminé ( AP 18/03/2014)

  - **Programme d'actions** : mis en œuvre depuis 2015, intégré au contrat territorial porté par le SMGBO

## KERDANIEL à Saint Jean Brévelay (56)

### Captage souterrain

- **Prioritaire nitrates / Classé en 2016 (SDAGE 2016-21)**

- **Maître d'ouvrage** : Eau du Morbihan

- **Avancée des démarches** :

- **Délimitation de l'AAC** : non délimitée

- **Programme d'actions** : à développer



# 4. Point sur la mission Qualité d'eau menée par l'EPTB



## Future organisation des opérateurs de bassin



Création des UG  
Vilaine amont Est et  
Ouest  
Besoin de données  
pour les Contrats  
territoriaux

Demande AELB : réfléchir à mutualisation  
des suivis avec EPTB Vilaine

EPTB-Vilaine  
Créée le 26/10/2020  
Sources : IGN - BD-Topo et BD-Carthage

- Limite départementale
- Bassin versant de la Vilaine
- Réflexion sur l'Unité EPTB Amont de la Vilaine
- Limite Est/Ouest du territoire "Amont de la Vilaine"
- Opérateurs de bassin intégrés dans le territoire "Amont de la Vilaine"

# Contexte de l'étude – évolutions EPTB

Des besoins multi-échelles

Compétences  
SOCLE

Echelle du Grand Bassin de la  
Vilaine :

- Portage du SAGE et tableau de bord
- Production d'eau potable

Compétences  
A LA CARTE

Echelle des unités de gestion :

- Mise en œuvre des contrats territoriaux

Quel positionnement pour l'EPTB ?

Lancement d'une étude sur un an

# Les données qualité d'eau sur le bassin de la Vilaine ?

- Spécificités
- Forces et faiblesses



# De multiples intervenants sur le bassin de la Vilaine



Départements

Objectifs principaux :

- Complément suivis patrimoniaux
- Renseigner observatoires départementaux
- Evaluer les politiques départementales

Région PDL, OEB

Objectifs principaux :

- Diffuser et interpeller
- Evaluer la qualité régionale (et inférieure)

Collectivités locales (SBV, EPCI, EPTB)

Objectifs principaux :

- Evaluer les politiques locales de l'eau (GEMA, lutte contre pollutions diffuses, ...)
- Comprendre finement le territoire et hiérarchiser les pressions
- Compléter les suivis patrimoniaux

Objectifs principaux :

- qualifier l'état des masses d'eau (suivis patrimoniaux)
- Conformité réglementaire environnementale et sanitaire

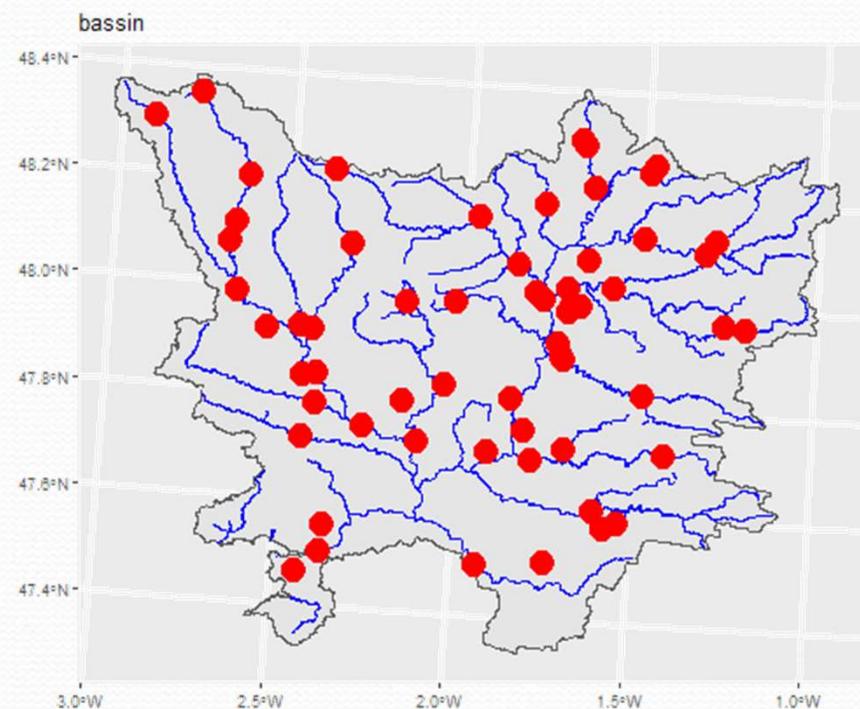
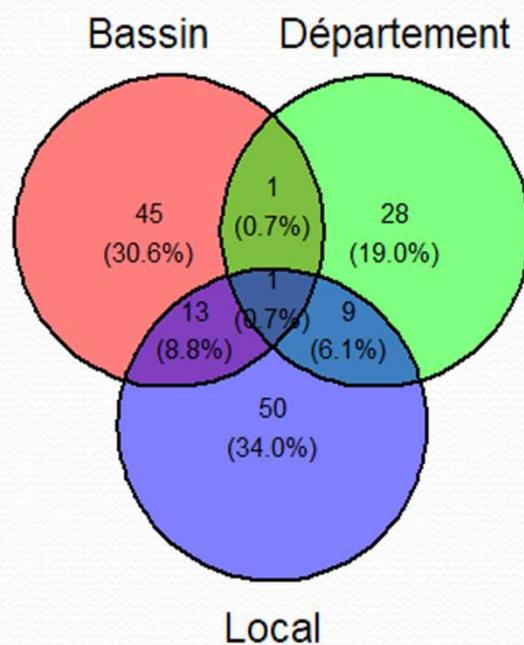


Morbihan

Région PAYS de la LOIRE

IRE ANNEMENT NE

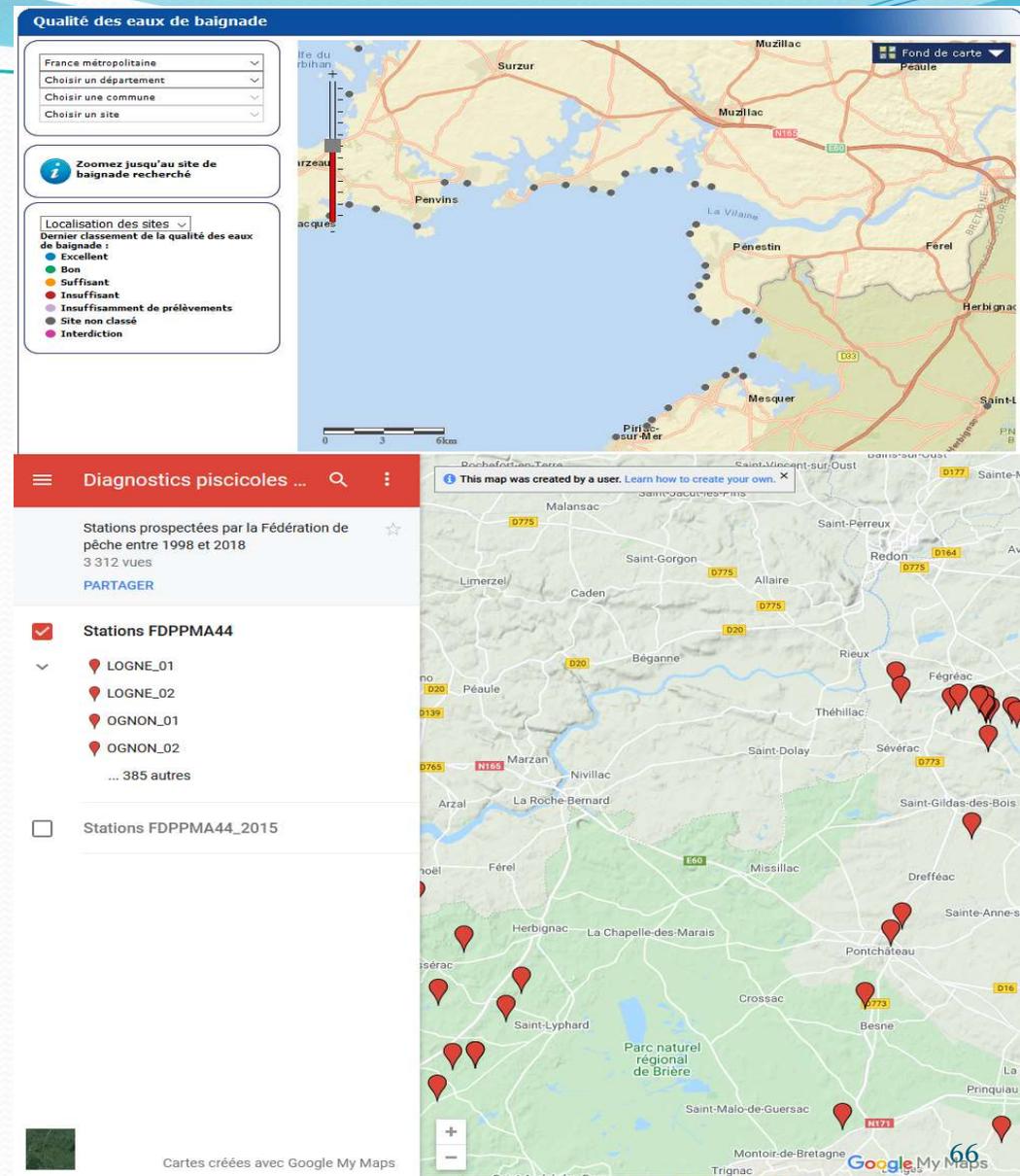
# Des suivis complémentaires



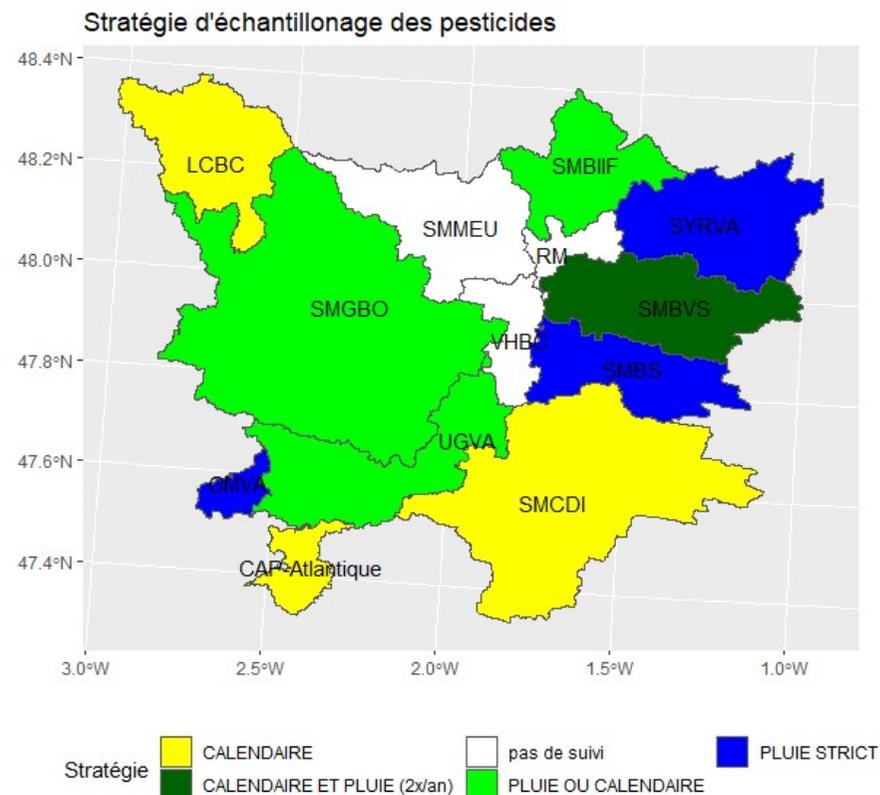
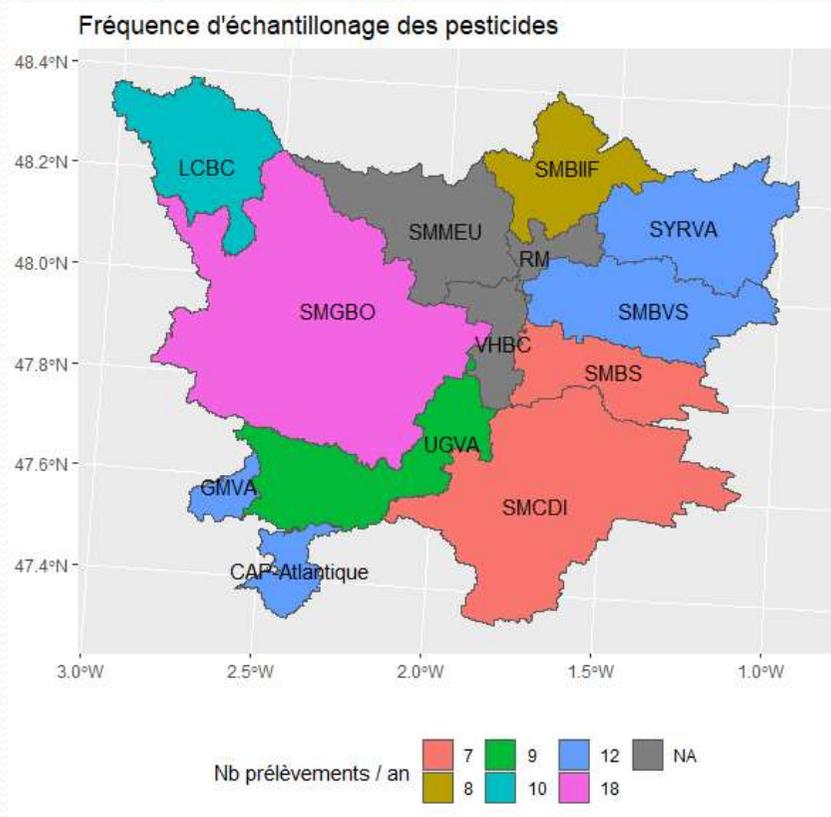
Nombre de stations suivies en 2019 sur le bassin de la Vilaine selon l'échelon territorial (PC, pesticides)

# Autres suivis

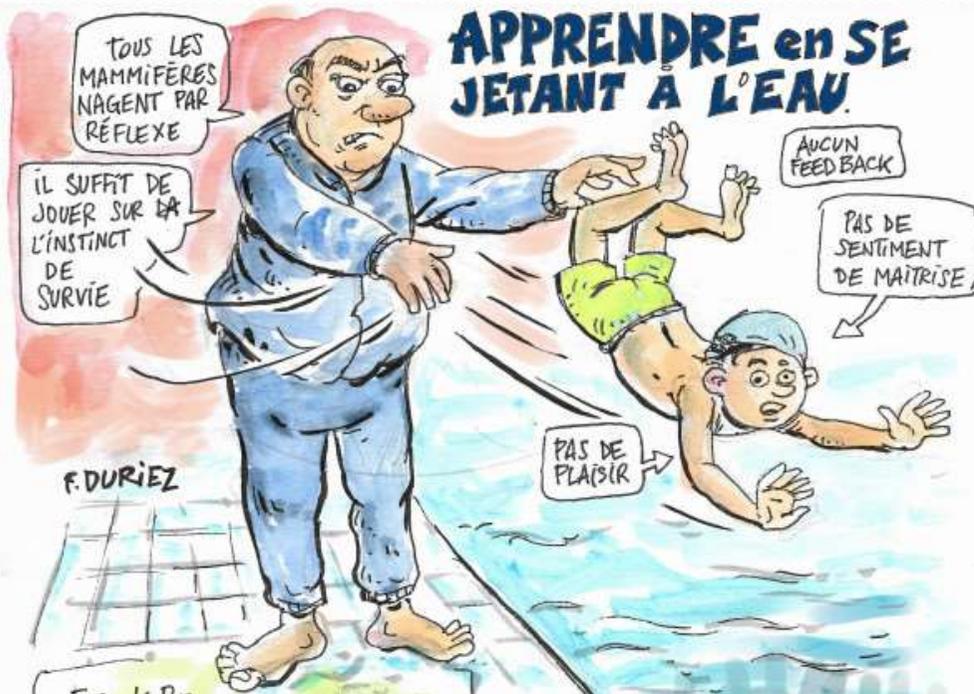
- Producteurs d'eau potable + ARS (surveillance des eaux brutes)
- Gestionnaires de systèmes d'assainissement
- Collectivités gestionnaires de baignades (bactériologie)
- Suivis dans le cadre d'études d'impact, de mesures compensatoires, ...
- Suivis spécifiques de fédérations de pêche



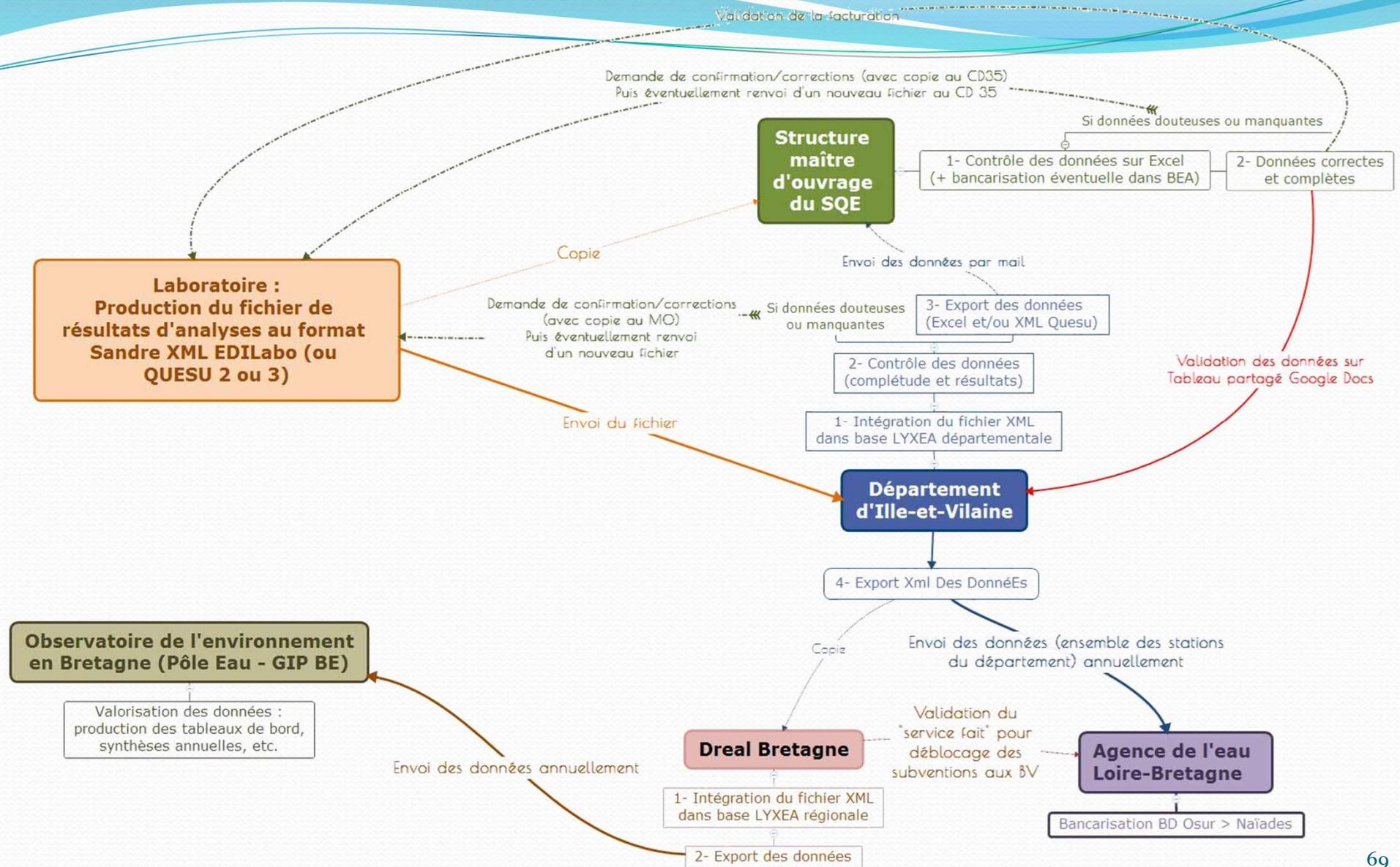
# Une production de données hétérogène



## Formation des agents préleveurs en régie : un sujet à construire



- Très peu d'agents ont bénéficié de formations spécifiques
- Ceux qui en ont eu : formations anciennes
- Majoritairement formation par compagnonnage



# Utilisation de la donnée dans les syndicats



LABOCEA – Site de Combourg  
La Magdelaine  
35270 COMBOURG

Tél : 02.99.73.02.29 – fax : 02.99.73.32.85

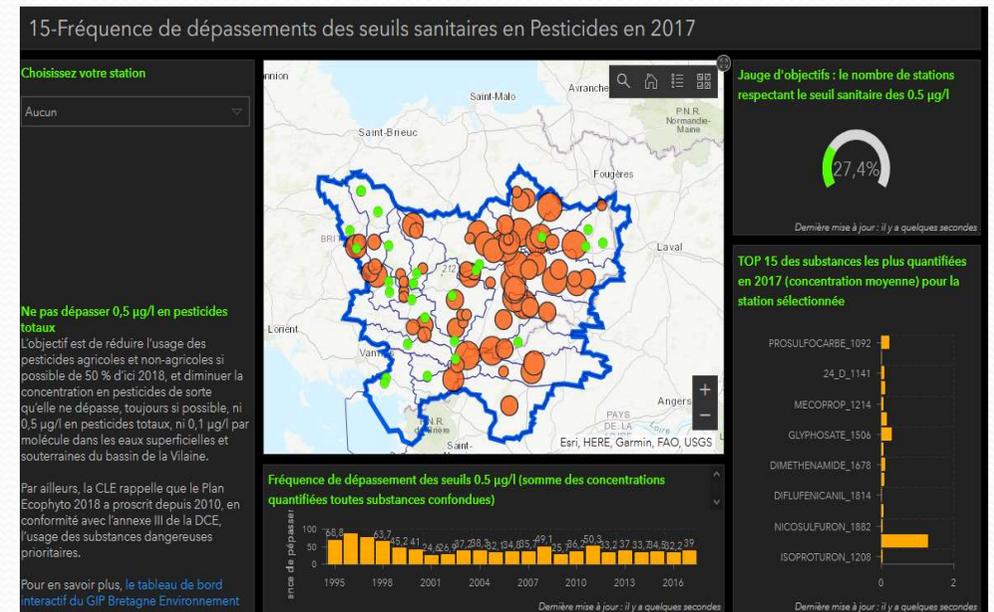


**Suivi physico-chimique et pesticides  
sur le bassin versant de la Seiche –  
Année 2019**

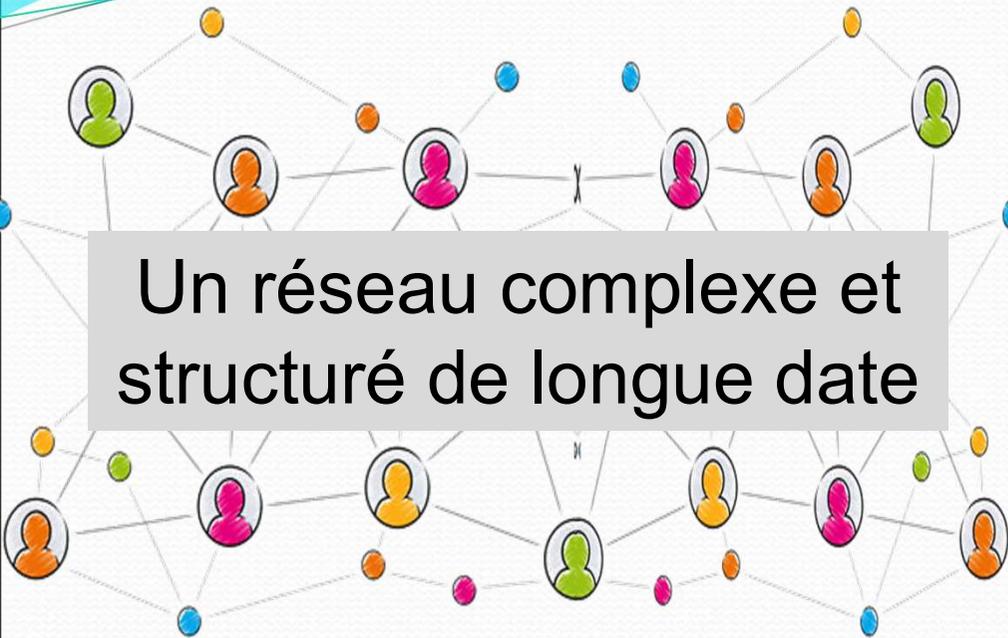
- Suivi des contrats
  - identification des enjeux, évaluation des programmes d'actions
- Hiérarchisation des sous-BV
  - Pollutions diffuses agricoles
  - Identification d'autres sources de pollution
  - Restauration de la morphologie
- Communication / appui à l'action
  - Appui pour discussions avec agriculteurs
  - Publication d'observatoires de l'eau
- Evaluation de projets hydromorpho emblématiques

# Utilisation de la donnée par l'EPTB

- Alimenter le tableau de bord du SAGE
  - Suivi des flux en azote, phosphore au niveau des stations bilan
  - Suivi des objectifs sur les pesticides
  - Suivi des blooms de phytoplancton en baie de Vilaine
- Autosurveillance de la production d'eau potable



# Forces et faiblesses du territoire



Un réseau complexe et structuré de longue date



Passer de l'artisanal à l'industriel sur certains processus



Des suivis avec leurs spécificités → hétérogénéité



Une exploitation des données perfectible

# Un scénario pour l'EPTB

**PROJET**



Validé par le COPIL de  
l'étude

Sera soumis au bureau puis  
au comité syndical de  
l'EPTB à la rentrée

# RETEX Groupement de commandes EPTB Charente

Membres :  
EPTB Charente  
EPCI du bassin membres et non membres de l'EPTB

Porte un groupement de commandes  
Suit les marchés  
Fait les demandes de subventions



Mise en œuvre d'un groupement de même type sur le BV de la Vilaine

Membres



Définissent leur programme de suivi de l'année N

Agrège les programmations

Passe les commandes

Demande les subventions



S'assure du bon déroulement des campagnes

Valide et bancarise les résultats

Paye les prestataires

Diffuse les données aux membres du groupement

Membres



Dresse le bilan financier de l'année N

Demande versement des subventions



Facture les analyses + forfait de fonctionnement - subventions

Membres



## Nombreuses données dispersées

- SBV
- Départements
- Agence de l'Eau
- ARS
- Exploitants d'eau potable ou de STEP

**PROJET**

Agréger l'ensemble des données  
produites sur le bassin versant dans  
une base unique

# Production de données par l'EPTB

## PROJET

Maintenir des prélèvements en régie

Faire monter en compétence les agents en charge des prélèvements (formations)

Mettre en place un dispositif qualité (audits, habilitation interne des agents, ...)



Nouvelle génération de capteurs terrain  
(nitrates, ammonium)

- Outil de sensibilisation de terrain
- Outil pour hiérarchiser les enjeux
- Thématiques pollutions agricoles et d'assainissement

**PROJET**

Investir dans ce type de matériel innovant et l'utiliser au service de la reconquête de la qualité des eaux

# Différents niveaux de valorisation



## La station d'épuration, agrandie, est prête

En raison de l'agrandissement de la commune, la station d'épuration était devenue trop petite. Ses travaux d'agrandissement sont presque terminés, avec de nouvelles technologies.



Jean-Paul Bôtre, adjoint au maire en charge des travaux et Bernard Benoit, chef de projets au service technique, ont ouvert sur le projet d'agrandissement de la station d'épuration | QUEST-FRANCE

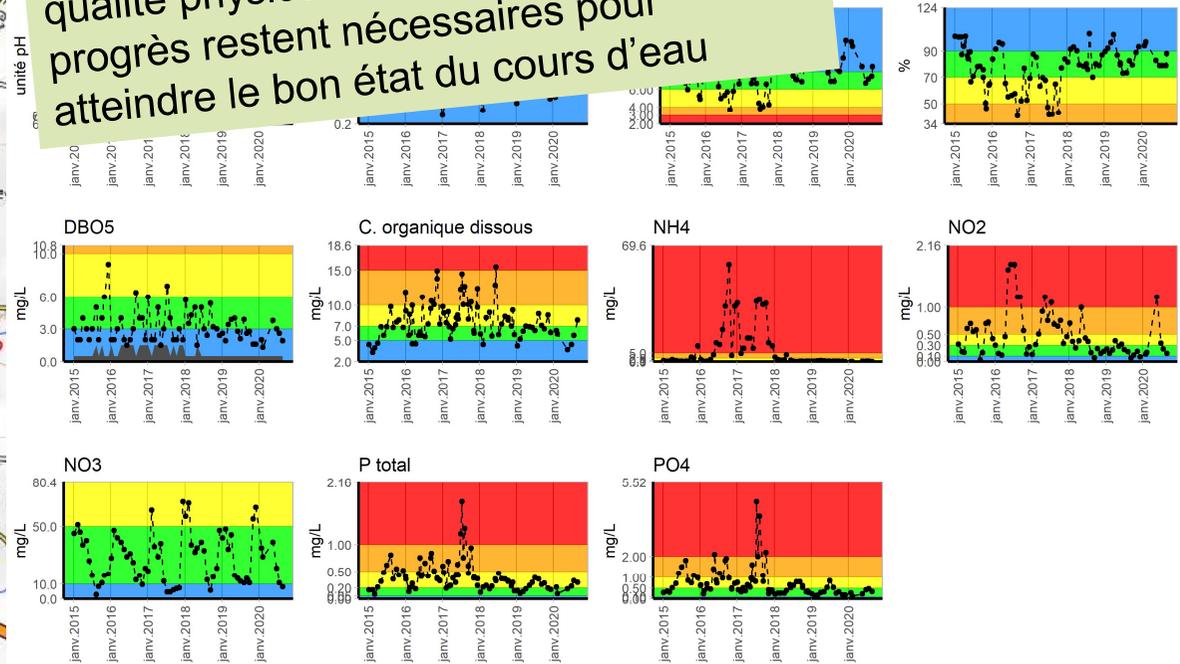
• Ouest-France  
Publié le 24/04/2019 à 02h11

Dans une ville comme Janzé, la station d'épuration est une installation indispensable au service de la population. Au début des années 2000, cette dernière avait été



## Travaux sur la STEP de Janzé

Une amélioration remarquable de la qualité physicochimique mais des progrès restent nécessaires pour atteindre le bon état du cours d'eau



AM. 25/01/2010 ■ TRES BON ■ BON ■ MOYEN ■ MEDIOCRE ■ MAUVAIS

■ Limite de quantification



Source de données : Naiades  
Conception : EPTB Vilaine avec le package R tools4DCE

# Automatiser ce qui peut l'être



**PROJET**

Faciliter l'accès aux données des  
techniciens en automatisant les  
traitements de données récurrents

# Capacité d'expertise au service du terrain



## PROJET

Doter l'EPTB des compétences humaines pour aider à la compréhension des données

Mobiliser ces compétences en appui aux techniciens du BV et pour la formation et l'information des élus et du grand public

# La Gazette de la Vilaine

## N° spécial Eau et Pesticides

Edito .....	p1
Les pesticides : un enjeu sanitaire et environnemental ....	p2
Que sait-on des pesticides sur le bassin de la Vilaine .....	p3
Des actions pour limiter les contaminations .....	p4



Edition Vilaine aval - Juin 2023

Ma rivière est elle de bonne qualité ?

Que sait-on sur les pesticides ?

Est-ce vrai qu'il n'y a moins de poissons qu'avant ?

**PROJET**

Travailler à un document de communication grand public territorialisé

Répondre aux questions fondamentales sur l'eau

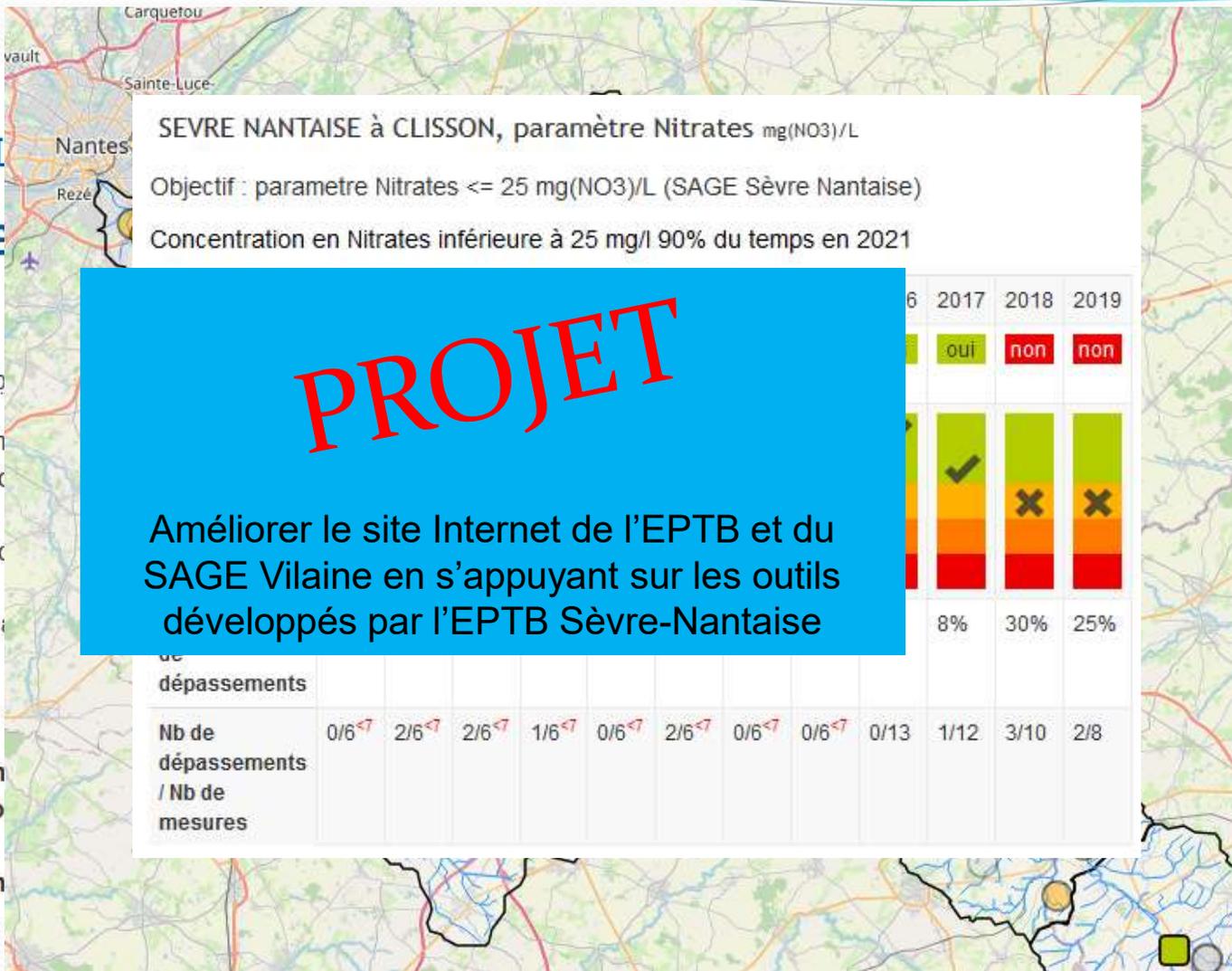
Mettre en avant les actions de reconquête

En 2019, sur les 10 p

- 2 stations on
- 5 stations n'c  
Mauléon),
- 2 stations n'c  
Thébaud),
- 1 station en

Sur l'ensemble des

- ● 9 station
- ● 21 station  
(soit 55 %),
- ● 8 station



**PROJET**

Améliorer le site Internet de l'EPTB et du SAGE Vilaine en s'appuyant sur les outils développés par l'EPTB Sèvre-Nantaise

Sèvre à Vertou et l'Ouin à  
a Maine à Château-  
ment du seuil de 50 mg/L)



# PROJET

Mieux interpréter les données pour orienter les décisions politiques

Travailler en partenariat avec les organismes de recherche

# Les suites

Projet soumis au bureau puis  
au comité syndical de l'EPTB :  
septembre 2021

Si accepté, mise en œuvre  
progressive à partir de 2022



# 5. Étude sur les pollutions diffuses à Férel



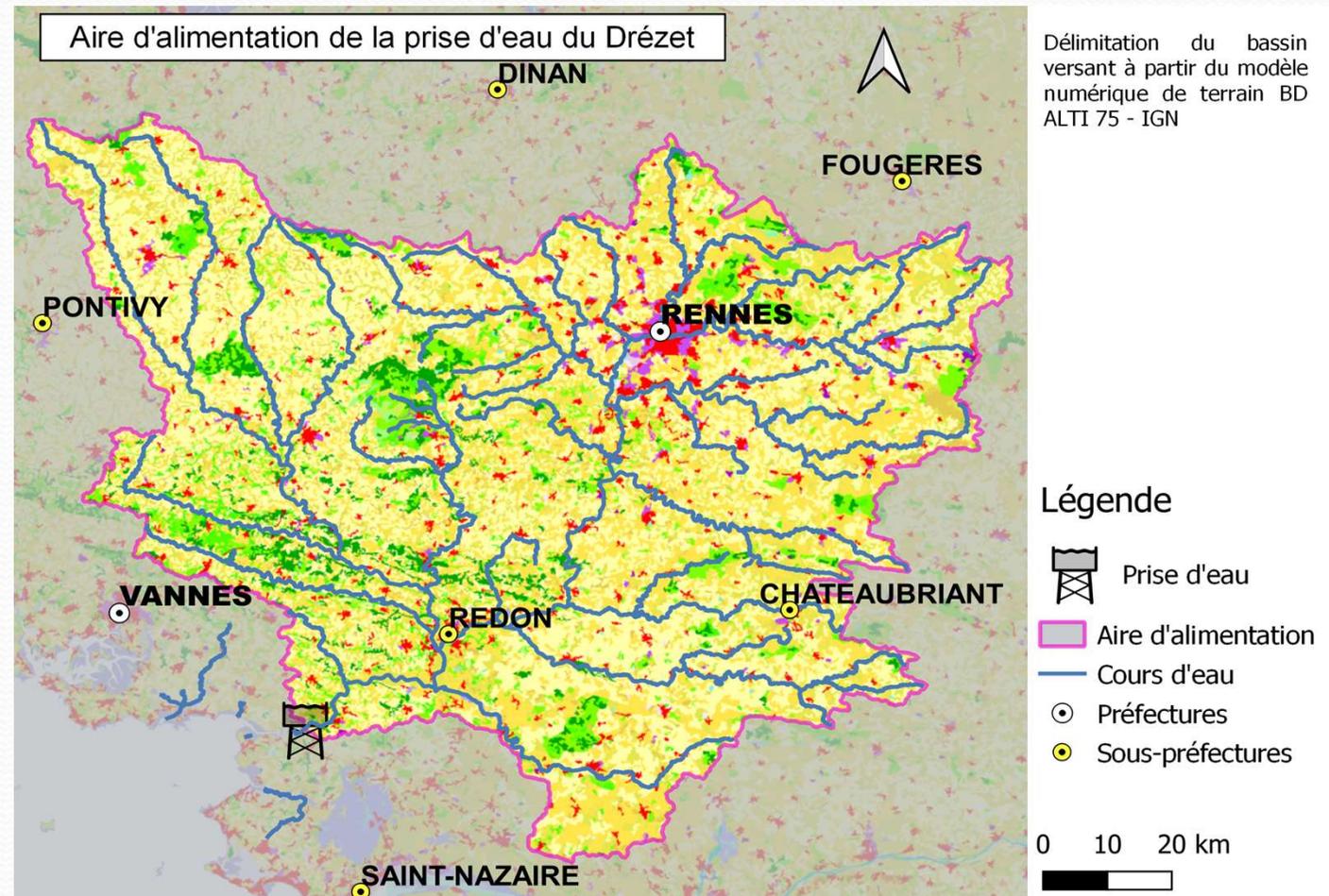
# La prise d'eau du Drézet – captage de Férel

Demande préfecture 56 : étudier la contamination par les pesticides de la prise d'eau de Férel

Prise d'eau :  
500 000 à 1 000 000 d'habitants desservis. Ressource stratégique.

Bassin versant :  
10 400 km<sup>2</sup> (90% de l'ensemble du bassin de la Vilaine)

80% de la surface dédiée à l'agriculture



# Les pesticides c'est quoi ?

- étymologiquement « tueurs de fléaux »
- Substance qui sert à lutter contre des êtres vivants jugés indésirables



insecticide



molluscide



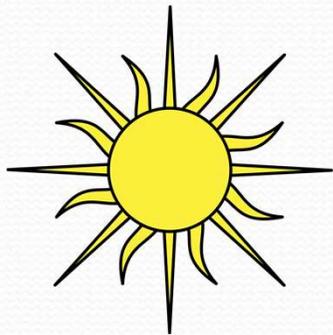
accaricide



herbicide



fongicide



Dans la nature, produits dégradés par bactéries, UV du soleil, ...

- formation de sous produits de dégradation
- Métabolites (*abus de langage mais terme utilisé par réglementation*)

# Comment évalue-t-on la contamination ?



Stations de mesures avec des données pesticides disponibles sous la base Naiades et situées sur le bassin versant de l'usine du Drézet



Légende

- Prise d'eau
- Stations Naiades
- Cours d'eau

0 10 20 km

- Prélèvements d'eau en 145 points du bassin
- Analyse des échantillons en laboratoires agréés
- données AELB, ARS, départements, syndicats de BV, EPTB Vilaine
- 183 substances (pesticides et métabolites)
- >390 000 données analysées entre 2017 et 2020

# Réglementation eau potable

- Référence réglementaire : **Arrêté du 11 janvier 2007**  
*relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique*
- Précise limites pour la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- Et les limites autorisant à produire cette eau

Substances	Limite de distribution	Limite de production
Chaque pesticide et métabolite pertinent (sauf exceptions ci-dessous)	0,1 µg/L	2 µg/L
Aldrine, dieldrine, heptachlore, Heptachlorépoxyde (par substance individuelle)	0,03 µg/L	2 µg/L
Somme des pesticides (on ne compte que les molécules détectées et quantifiées)	0,5 µg/L	5 µg/L

Objectifs du SAGE Vilaine pour les eaux brutes

Pesticides : enjeu majeur pour producteurs d'eau potable qui doivent distribuer une eau de qualité avec un coût maîtrisé

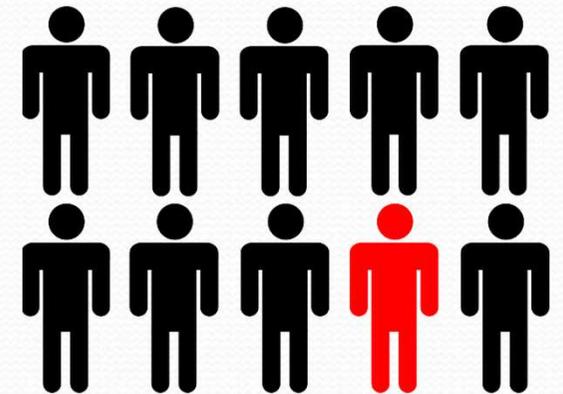
0,1  $\mu\text{g}/\text{L}$  ?



1g

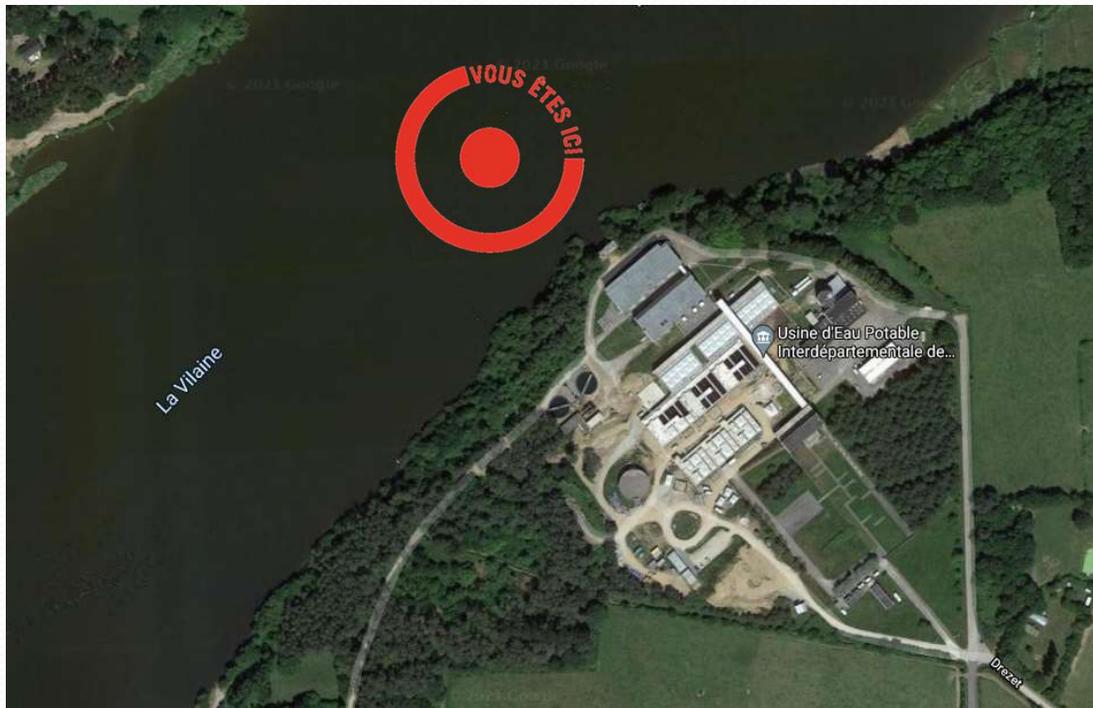


200 personnes  
1 an



- 1 gramme de pesticide peut rendre impropre 10 000 m<sup>3</sup>
- 10 000 m<sup>3</sup> = consommation d'eau de 200 personnes pendant 1 an

# Que détecte-t'on au niveau de la prise d'eau ?



- 36 substances différentes quantifiées au moins une fois
- 6 substances quantifiées au-delà du seuil de  $0,1 \mu\text{g/L}$  ce qui impose de traiter l'eau
- 3 herbicides
  - Nicosulfuron – (maïs)
  - Diméthénamide – (maïs, betterave à sucre)
  - Métolachlore – (maïs et haricot)
- 3 métabolites d'herbicides
  - Métolachlore ESA
  - Métolachlore OXA
  - AMPA métabolite du glyphosate

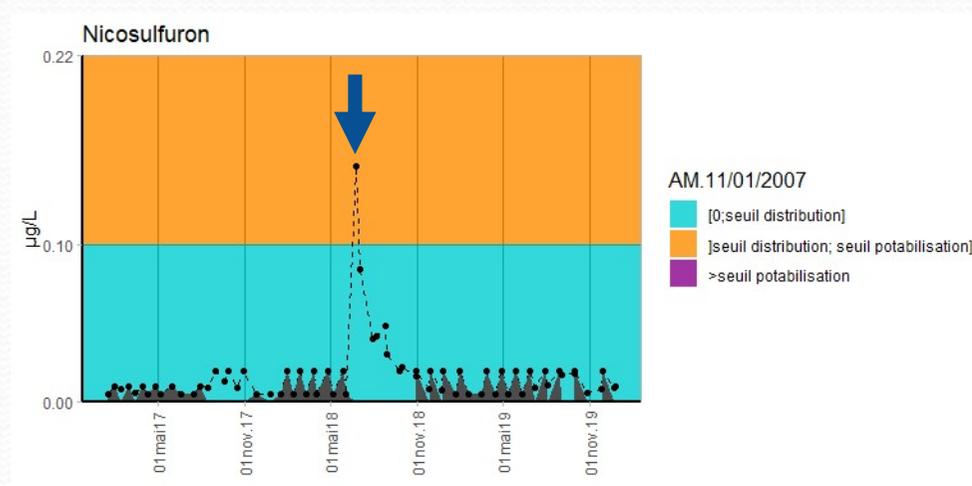
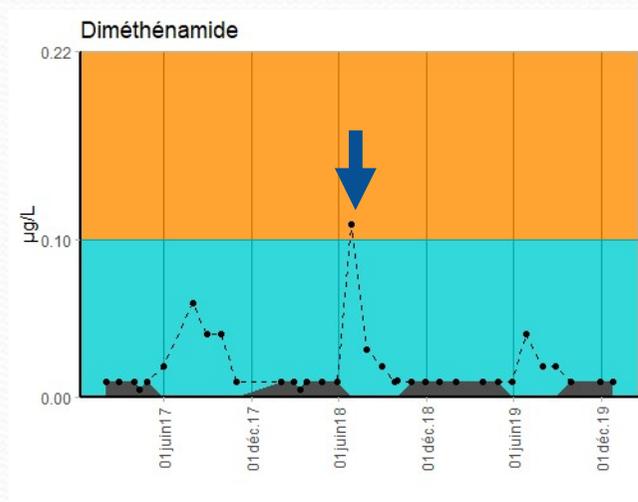


D'où proviennent ces substances ?

Quand les détecte-t-on ?

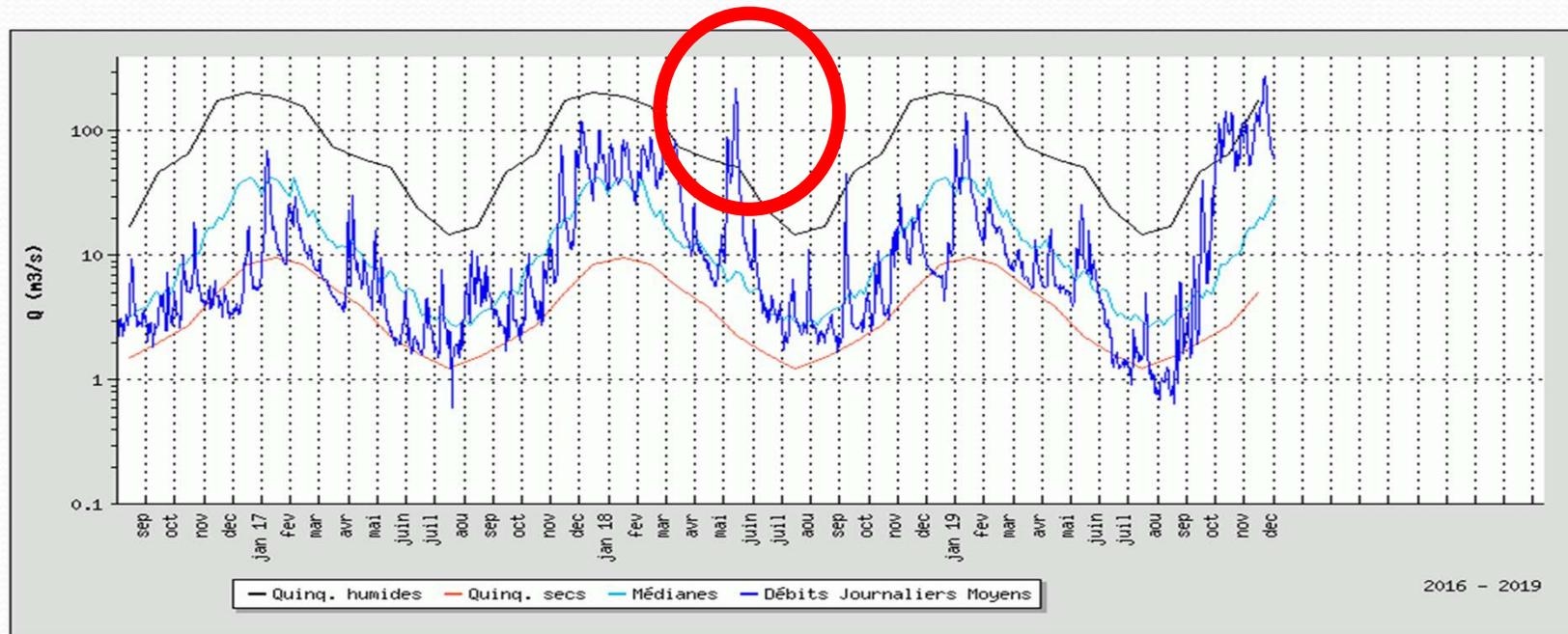
Existe-t-il des sous-bassins plus contributeurs que d'autres ?

# Diméthénamide et Nicosulfuron

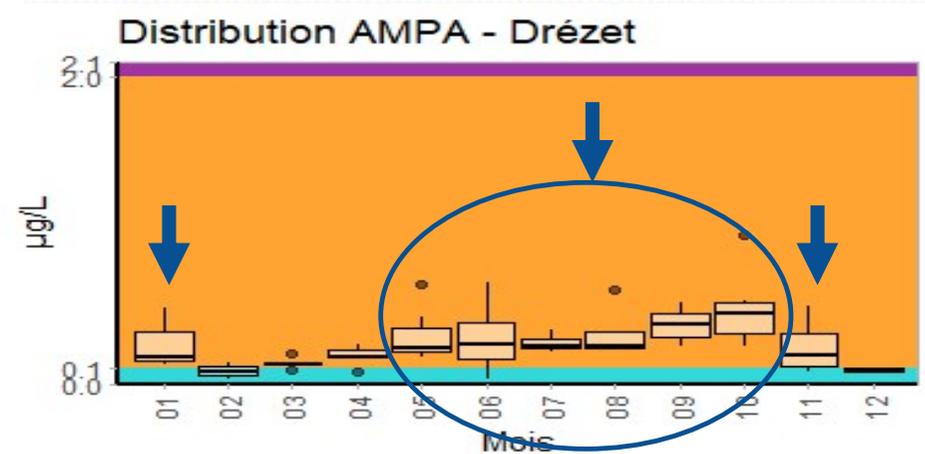
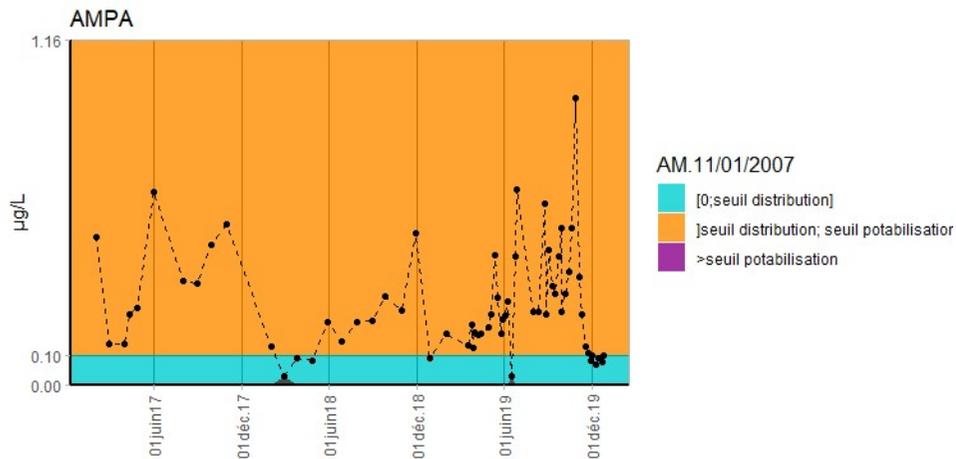


- Au niveau du captage, 1 seul dépassement de 0,1 µg/L
- Correspond phénomène exceptionnel des crues de juin 2018
- diméthénamide : des détections chaque année → attention si l'usage de cette molécule devait s'intensifier

# Crues printemps 2018

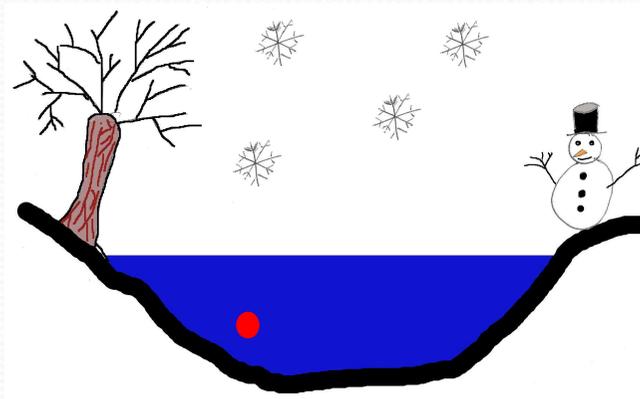
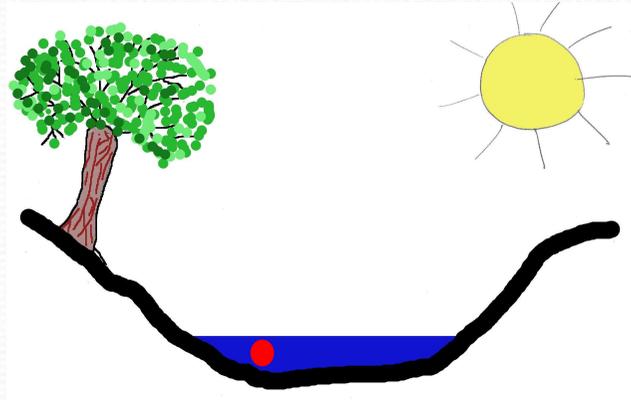
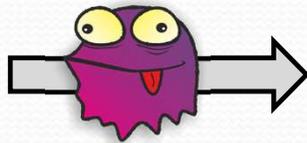


# AMPA



- Métabolite de l'herbicide glyphosate mais aussi métabolite de détergents (phosphonates) utilisés par les particuliers et les industriels
- Classé « métabolite pertinent » faute d'évaluation par l'ANSES ( $V_{max} = 900 \mu\text{g/L}$ )
- Molécule quantifiée dans 95% des analyses au niveau de la prise d'eau (89% >  $0,1 \mu\text{g/L}$ )
- Plus hautes concentrations à l'été (part des détergents ?) et en octobre, novembre / janvier (part agricole probable)

# Ampa



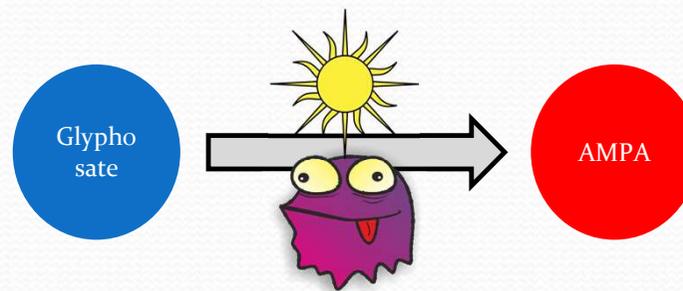
Vilaine : 10 à 20 x  
moins de capacité de  
dilution à l'étiage qu'en  
hiver

Pour un même flux  
rejeté par les STEP,  
concentration 10 à 20x  
+ élevée en été qu'en  
hiver

# Ampa



Glyphosate : principalement  
désherbage interculture

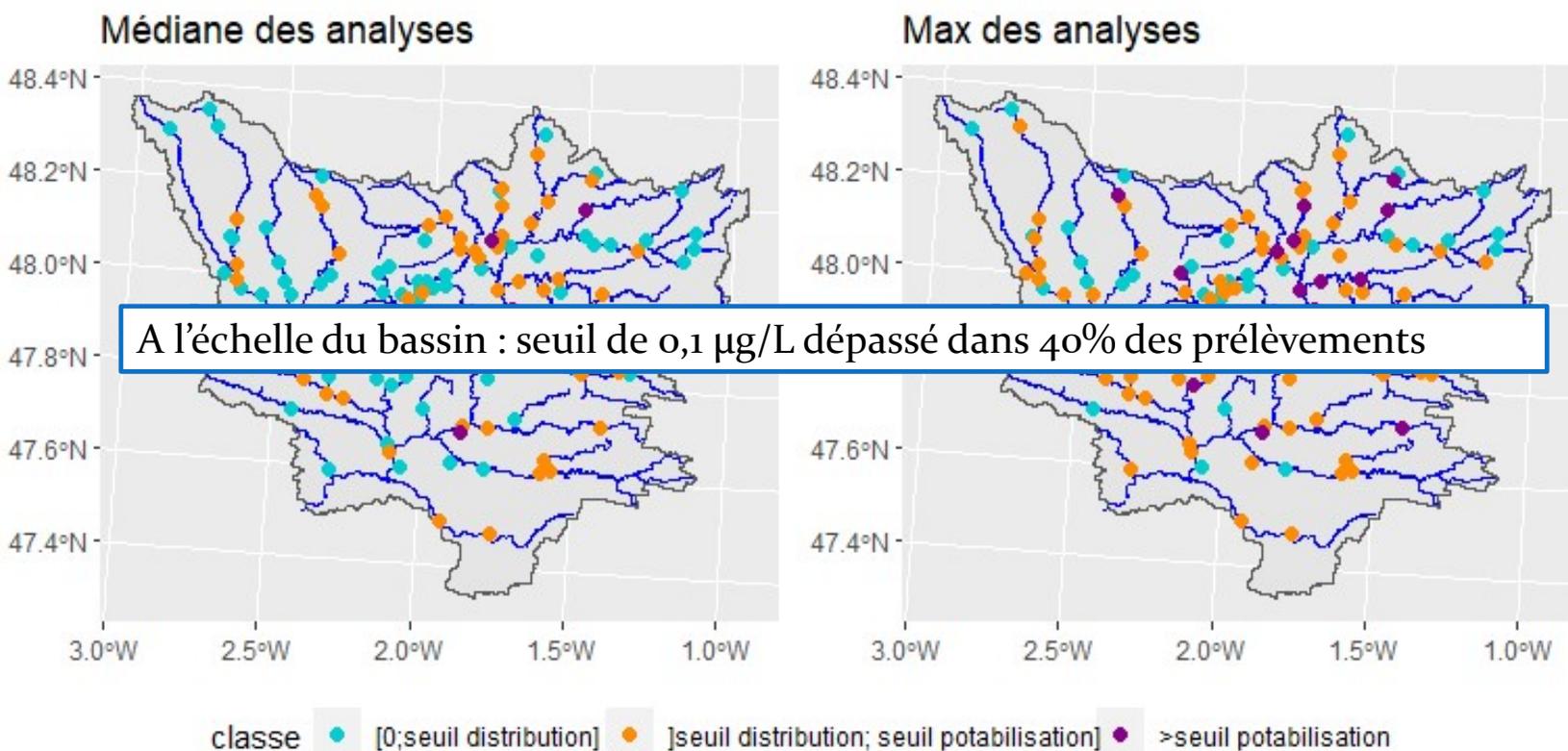


AMPA se fixe sur particules du sol

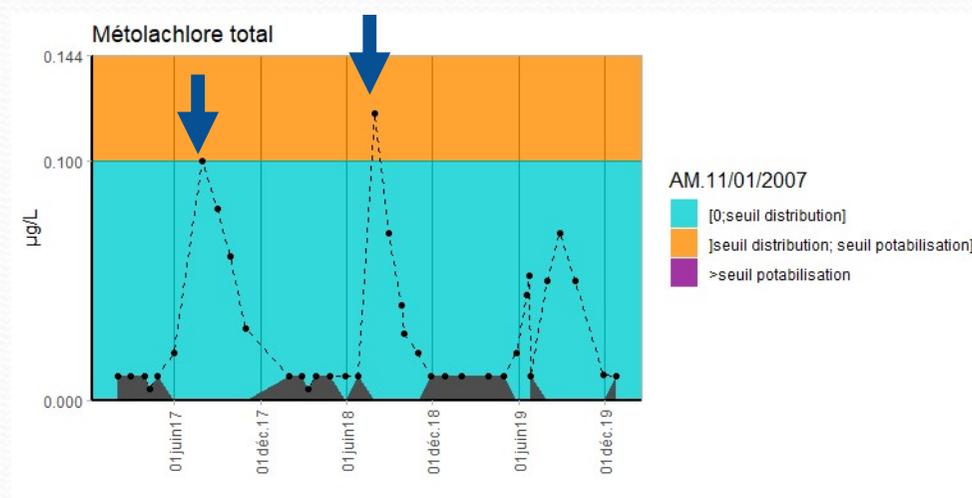
Entrainé par le ruissellement principalement en automne-hiver lorsque les sols sont nus

# AMPA : une contamination largement répandue

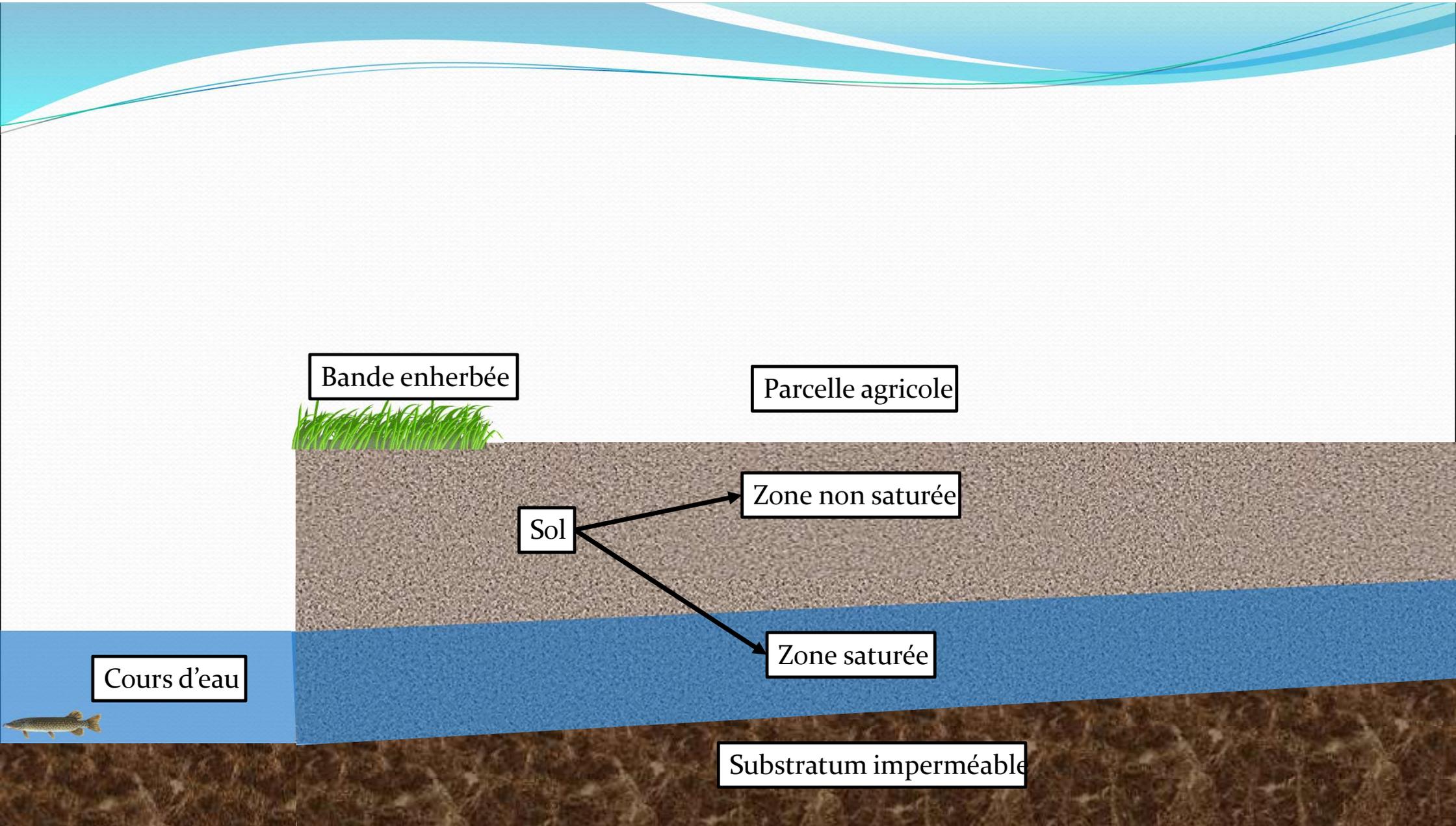
AMPA - concentrations sur la période 2017 - 2020



# Métolachlore



- Molécule utilisée sur maïs au printemps.
- Atteint ou dépasse le seuil de 0,1 µg/L en juillet 2017 et 2018 au niveau de la prise d'eau
- Molécule mère des métabolites Métolachlore ESA et OXA



Bande enherbée

Parcelle agricole

Sol

Zone non saturée

Cours d'eau

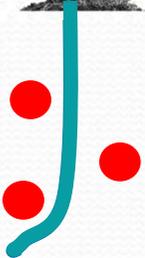
Zone saturée

Substratum imperméable

Avril – Mai : semis du maïs

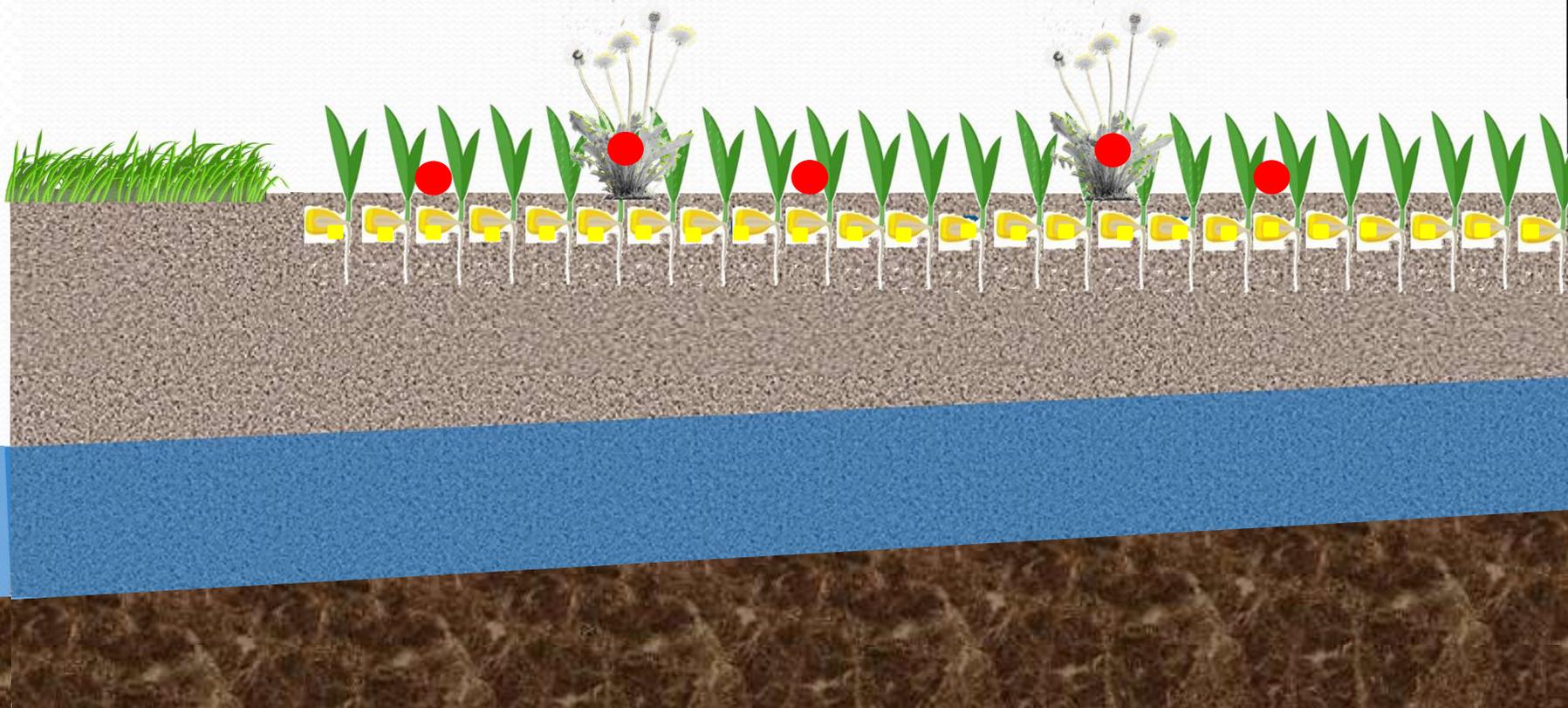
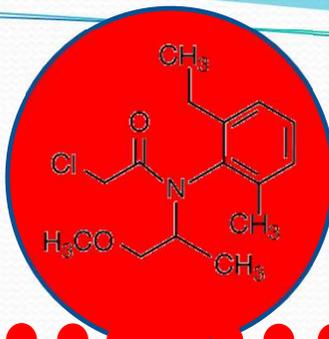


Mi-Avril – début juin: levée



Action racinaire (1)

S-métolachlore



Premières pluies après application

- Peu lixivié dans sols riches en humus
- + Facilement relargué dans sols pauvres et acides <sup>(2)</sup>
- Le métolachlore s'adsorbe facilement à la matière organique <sup>(3)</sup>
- Hors événements exceptionnels, 85% des exports en phase dissoute <sup>(5)</sup>

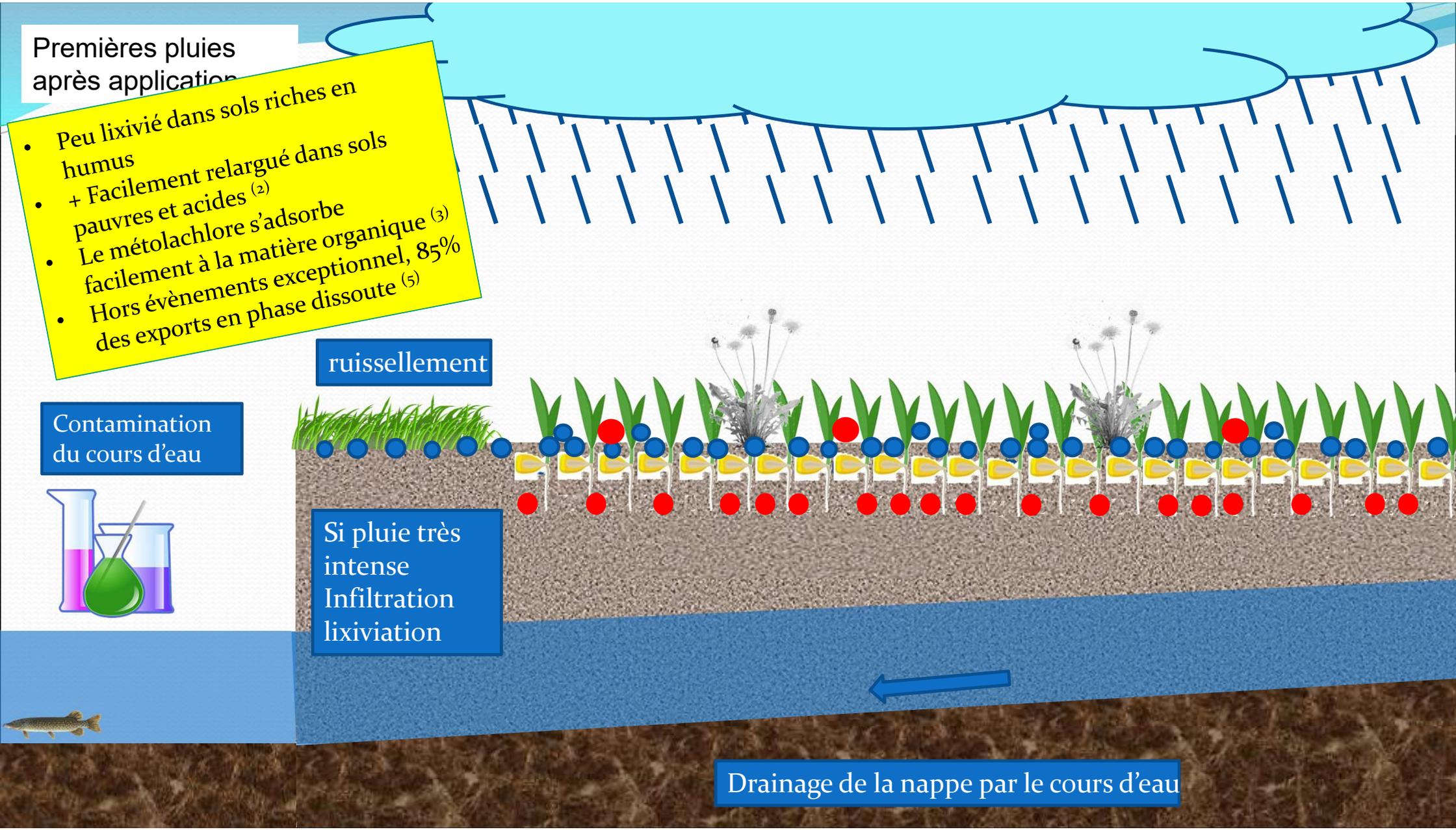
Contamination du cours d'eau



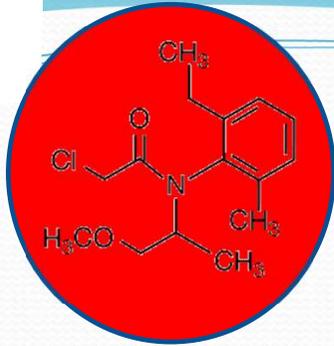
ruissellement

Si pluie très intense  
Infiltration  
lixiviation

Drainage de la nappe par le cours d'eau

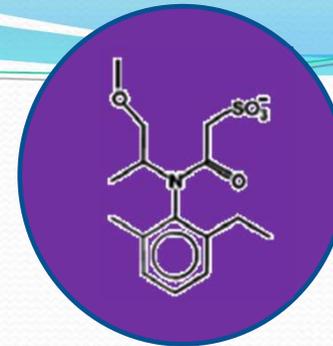


## Dégradation de la molécule mère

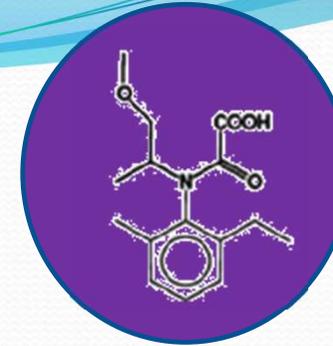


S-métolachlore

100% appliqué → 3,4% exporté (5)



Métolachlore-ESA



Métolachlore-OXA

7,3% exporté (5)

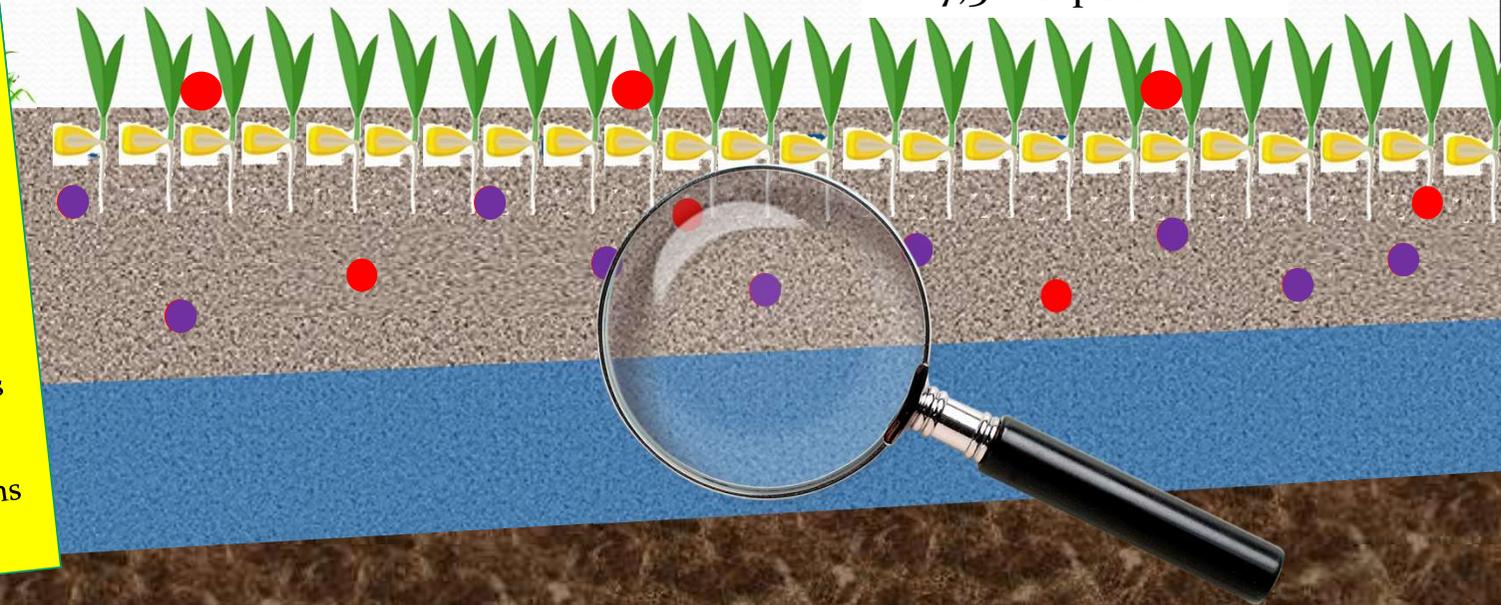
Demi-vie de métolachlore au sol 8 jours (97% de la molécule disparaît par photodégradation en 40 jours)<sup>(4)</sup>

Dans les sols : demi-vie si sols aérobie : 35,2 jours en moyenne (extrêmes : 13 à 90j selon humidité et température<sup>[7]</sup>) (4)(5)

→ 88% du métolachlore dégradé en 105 jours

dégradation du métolachlore en MESA et MOXA exclusivement par processus biotiques dans zone non saturée<sup>(3)</sup>

MESA et MOXA persistent dans sols + de 4 ans<sup>(5)</sup>



A l'automne et en hiver  
pluviométrie efficace

MESA et MOXA très peu adsorbables<sup>(3)</sup> et  
très solubles<sup>(5)</sup> → facilement entraînés par  
lixiviation.

MESA associé à la recharge de nappe<sup>(6)</sup>  
Ne se retrouvent pas dans la phase  
particulaire mais dans la fraction dissoute<sup>(5)</sup>

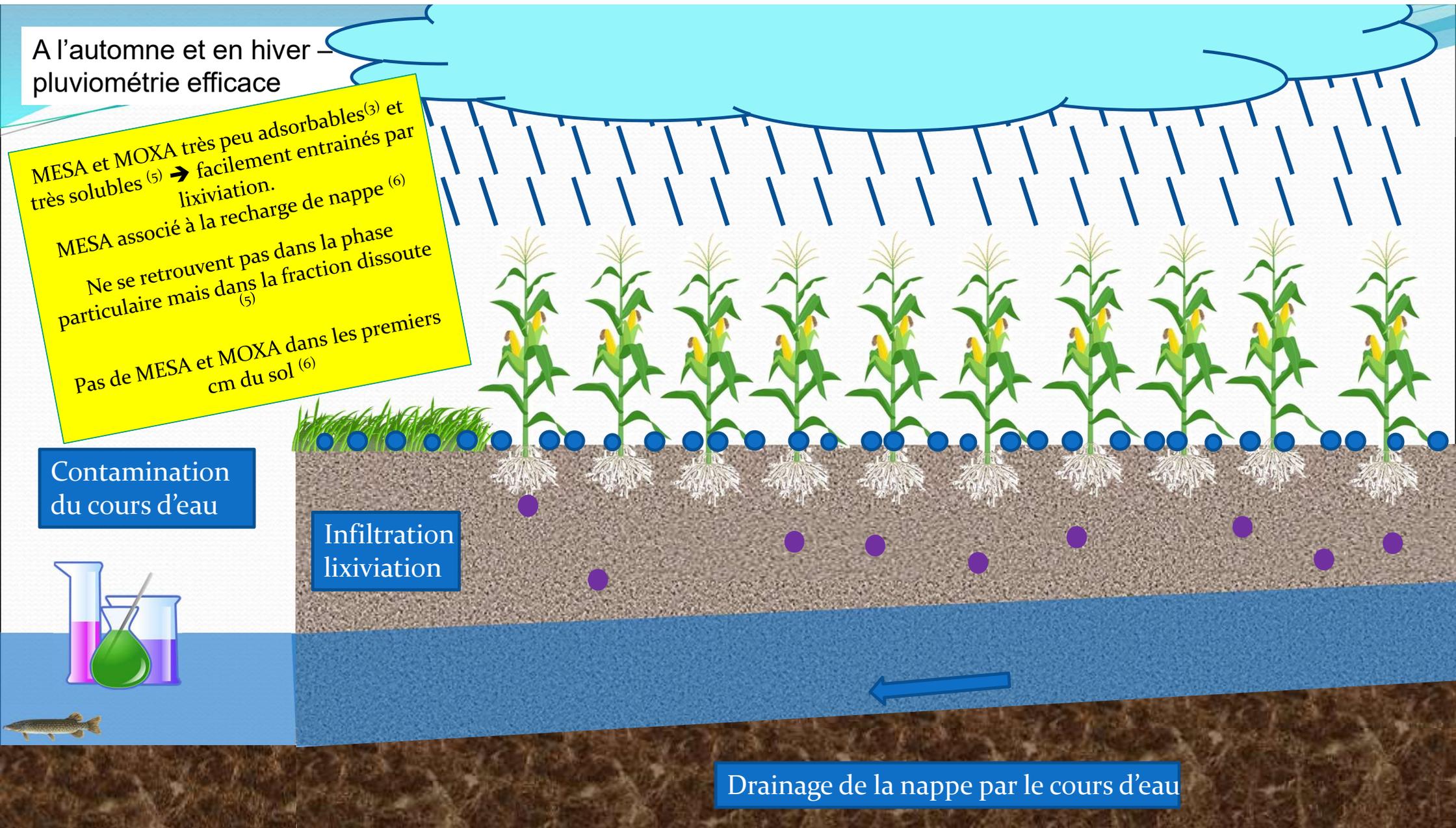
Pas de MESA et MOXA dans les premiers  
cm du sol<sup>(6)</sup>

Contamination  
du cours d'eau



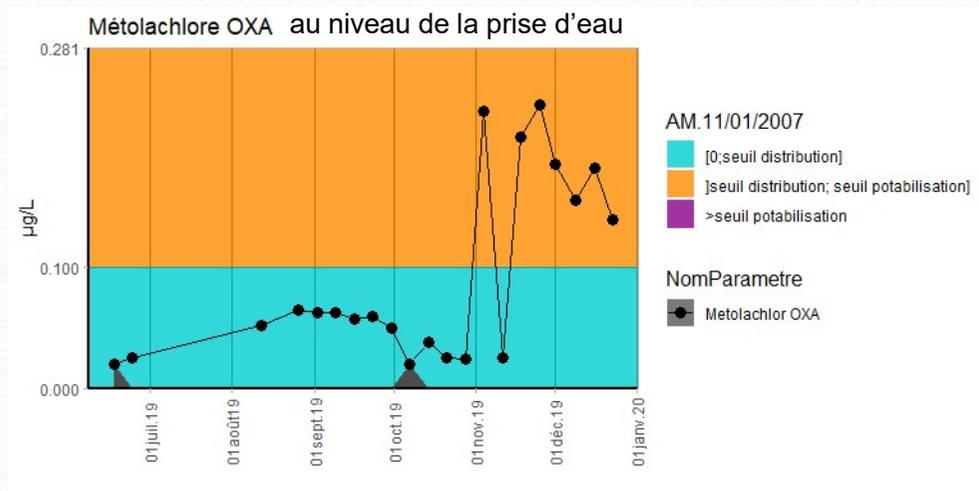
Infiltration  
lixiviation

Drainage de la nappe par le cours d'eau

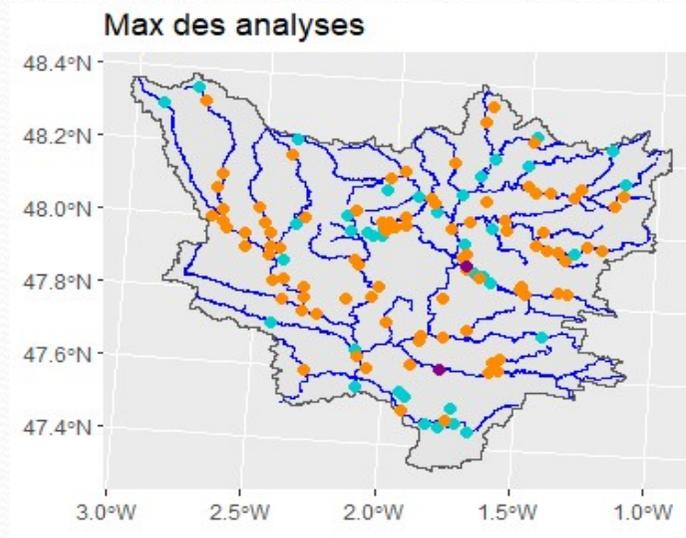


# Métolachlore OXA

- Janvier 2021 : l'ANSES révisé avis de janvier 2019 et classe comme non pertinente la substance (suite publication nouvelles études)
  - Molécule n'est plus considérée comme à enjeu sanitaire en l'état des connaissances scientifiques

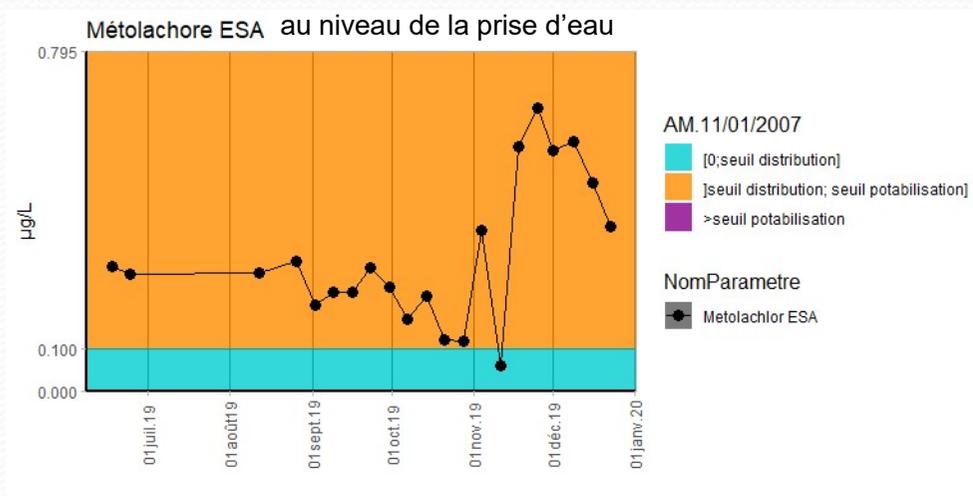


Metolachlor OXA - concentrations sur la période 2017 - 2020



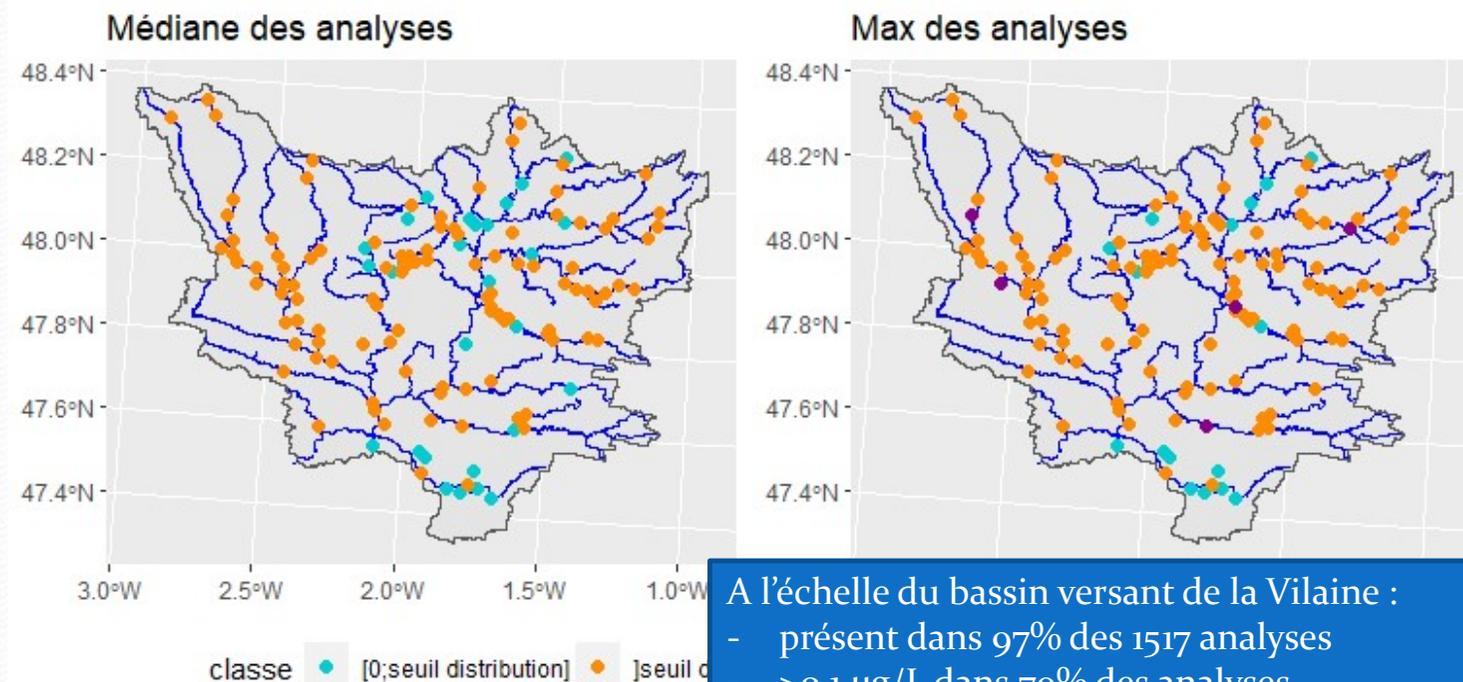
# Métolachlore ESA

- Métabolite pertinent (manque informations sur toxicité), statut confirmé en janvier 2021 - Vmax 510 µg/L



# Métolachlore ESA

Metolachlor ESA - concentrations sur la période 2017 - 2020

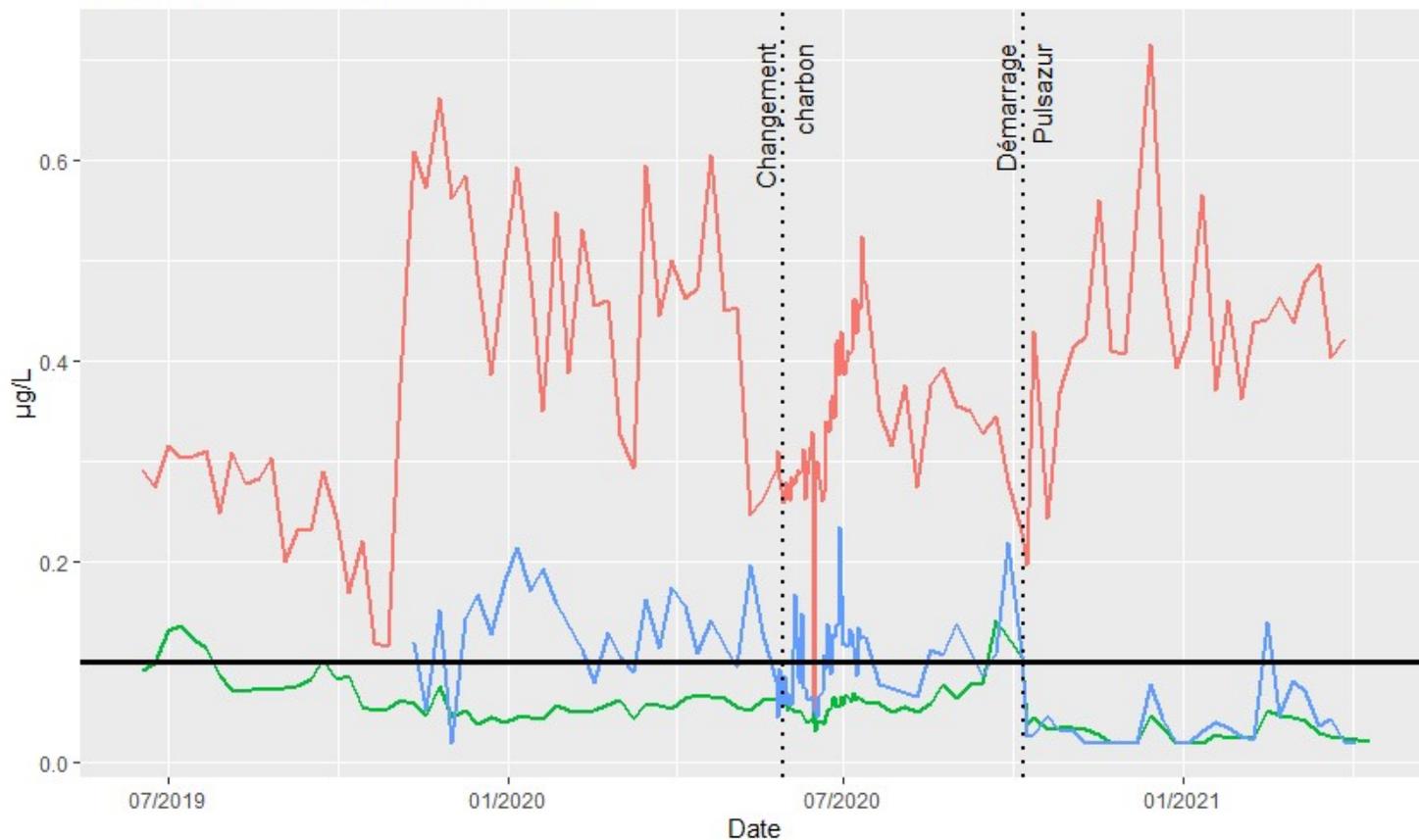


A l'échelle du bassin versant de la Vilaine :

- présent dans 97% des 1517 analyses
- >0,1 µg/L dans 79% des analyses
- Dépassement des 0,1 µg/L concernent 116 des 135 points de suivi
- Présent toute l'année mais + importantes concentrations en hiver

## Un traitement à Férel indispensable et efficace

Concentrations en métolachlore ESA



— Eau brute  
— Eau traitée  
— entrée CAG

Traitement par charbon actif en poudre permet de tenir les objectifs

Coût significatif en investissement (14 à 15 M€ pour l'unité pesticides et matière organique) et fonctionnement (achat et élimination du charbon)



# 6. Saisine de l'ANSES



# Dispositif de pharmaco-vigilance

L'EFSA, agence européenne en charge des autorisations de mise sur le marché des pesticides doit rendre un avis sur le renouvellement de l'autorisation du S-Métolachlore pour le 31/07/2021.

La CLE du SAGE Vilaine peut interroger l'ANSES, instance nationale en charge du sujet, sur le devenir de l'autorisation de mise sur le marché de cette substance.

Cette interrogation pourrait se faire dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance porté par l'ANSES

## **Questionnement de la Commission Locale de l'Eau concernant l'usage de l'herbicide S-Métolachlore sur le bassin de la Vilaine :**

- Considérant que le bassin de la Vilaine est massivement contaminé par le Métolachlore ESA, métabolite de l'herbicide S-métolachlore (79% des 1517 analyses réalisées dans les eaux de surface du bassin entre 2017 et 2020 et disponibles sous la base nationale Naïades présentent une concentration supérieure à 0,1 µg/L),
- Considérant que de telles concentrations en Métolachlore-ESA rendent nécessaire le traitement des eaux brutes pour la production d'eau potable et que la mise en place des procédés de traitement représente un coût financier non négligeable qui peut mettre en péril l'existence des plus petites unités du bassin,
- Considérant que le maintien de la diversité des ressources en eau potable est capital pour le bassin de la Vilaine,
- Considérant que le traitement du métolachlore-ESA par les captages équipés représente un coût de fonctionnement très significatif pour les producteurs d'eau potable,

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine interroge l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour savoir

- s'il est prévu prochainement un réexamen du statut pertinent du métabolite Métolachlore-ESA.
- s'il est prévu des restrictions d'usage du S-Métolachlore afin de limiter les risques de contamination du milieu naturel par cette molécule.

# 7. Points divers



❖ Séance plénière de la CLE le vendredi 8 octobre – sur la journée – à Ploërmel

Ordre du jour prévisionnel :

- Bilan Inventaires cours d'eau
- Méthodologie pour les têtes de bassin versant
- Étude préfiguration HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)
- Point estuaire

❖ Séance plénière de la CLE le vendredi 10 décembre à 14h





Merci de votre attention